



**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
COTEAUX DU GIROU**

Janvier 2019

Conformément à la réglementation, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été mise en place.

L'élaboration de ce Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a fait l'objet d'une mission d'accompagnement réalisée par le bureau d'études IDE Environnement.



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	5
A – DIAGNOSTIC GENERAL	5
Caractéristiques générales du territoire.....	5
Caractéristiques de la collectivité.....	9
B – DIAGNOSTIC DECHETS	14
C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES	25
a/ Les démarches connexes.....	25
b/ Les actions engagées.....	26
c/ Les moyens de communication de la collectivité	27
D – BILAN GENERAL	28
OBJECTIFS DE REDUCTION.....	29
LES MESURES À PRENDRE	30
Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.)	30
Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP)	31
Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT).....	32
LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA	33
LES FICHES ACTIONS.....	34
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°1 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	34
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°2 : Développement du compostage en habitat collectif	39
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°3 : Développement du compostage dans les cimetières.....	45
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°4 : Développement du compostage dans les écoles	48
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	51
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	59
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants.....	66
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°8 : Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères.....	72
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°9 : Sensibiliser pour un changement de comportement.....	77
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°10 : Poursuivre et intensifier l’utilisation des autocollants Stop-pub	83
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	89
FICHE DE SUIVI DE L’ACTION N°12 : Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	95
GLOSSAIRE	100
ANNEXES.....	102

INTRODUCTION

La prévention de la production des déchets constitue un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a encore renforcé le rôle de la prévention en affichant notamment un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Concrètement, la prévention consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets.

Ainsi, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou répond à ses obligations et met en place son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour travailler pleinement à cette dynamique.

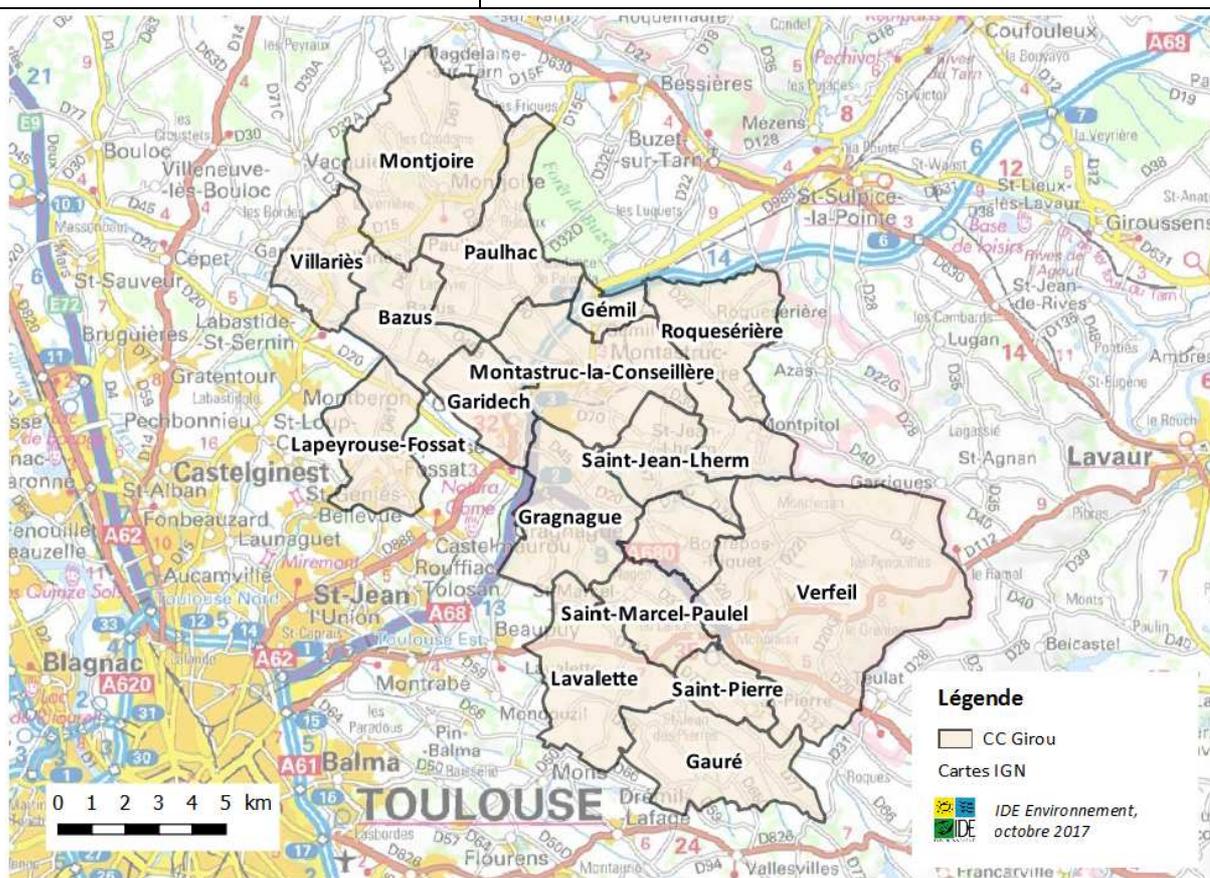
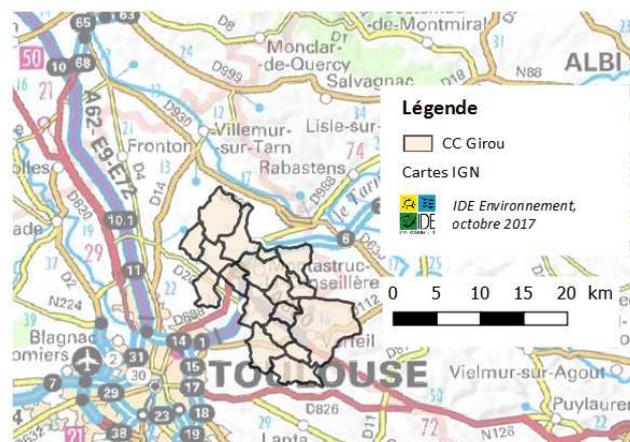
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A – DIAGNOSTIC GENERAL

Caractéristiques générales du territoire

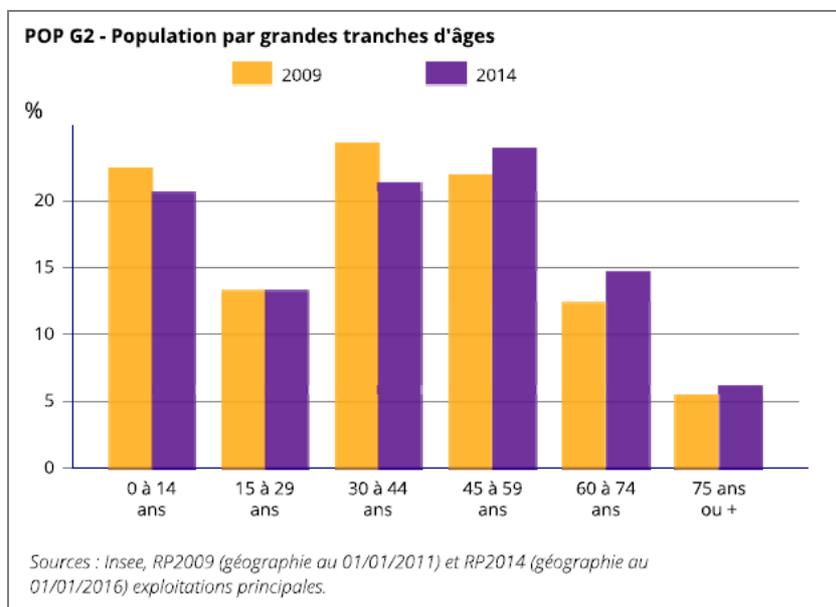
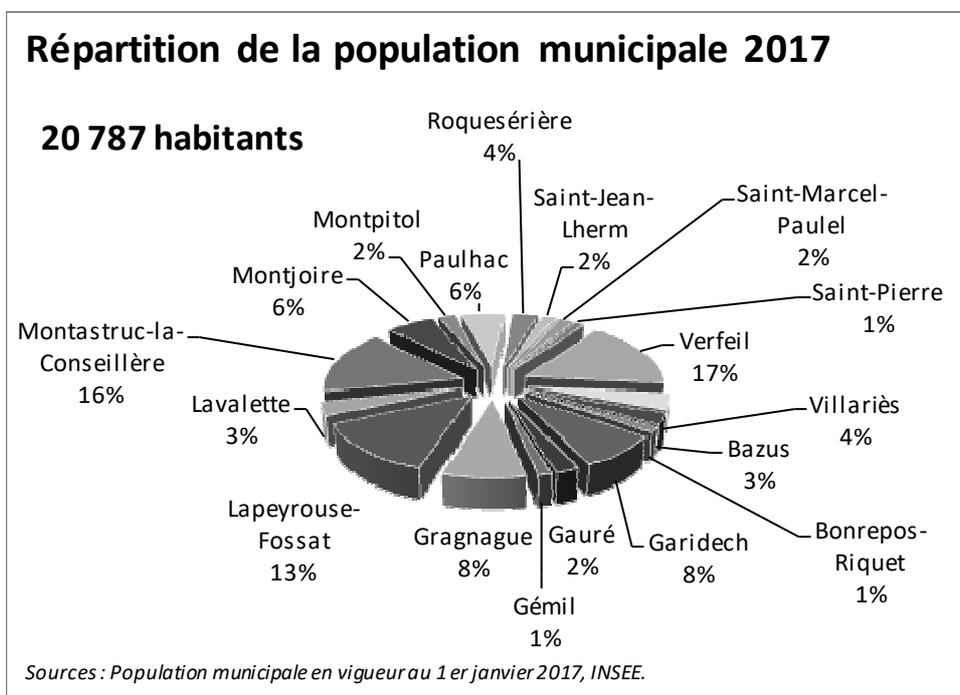
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES COTEAUX DU GIROU**

NOMBRE DE COMMUNES : 18
(au 1^{er} janvier 2017)



- ✓ **POPULATION : 20 787 HABITANTS EN 2017** (population municipale légale 2014 INSEE en vigueur au 1er janvier 2017)

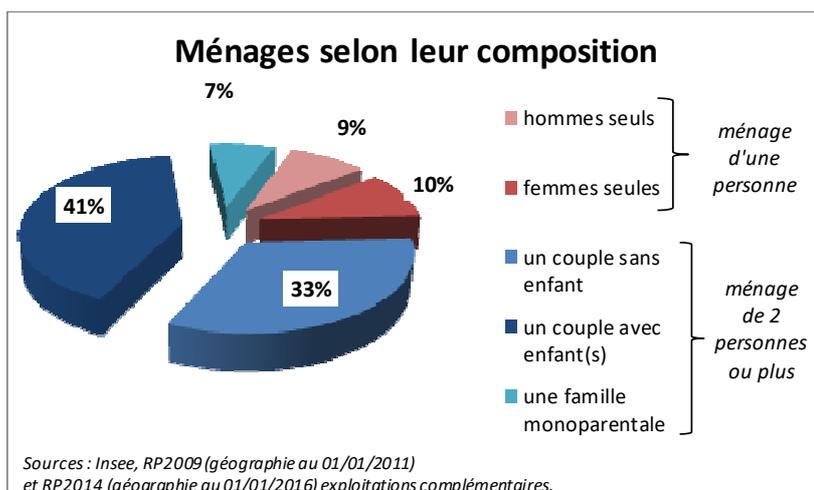
La population se répartit plutôt équitablement entre les 18 communes, avec 3 communes plus peuplées que sont Verfeil (17% des habitants), Montastruc-la-Conseillère (16%) et Lapeyrouse Fossat (13%).



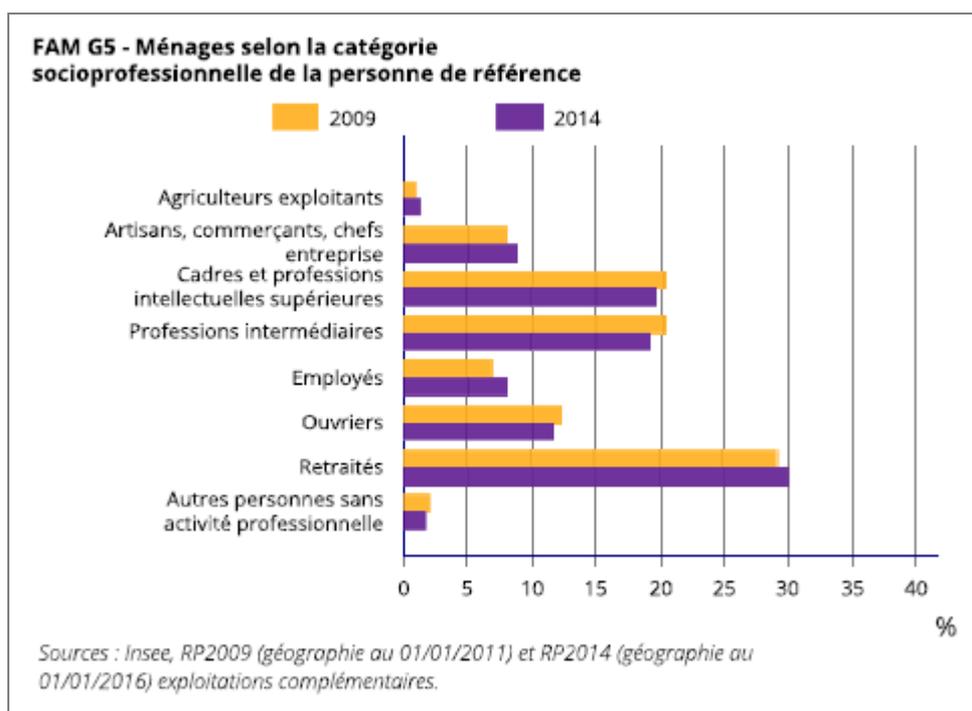
- Les « - de 15 ans » représentent 21% de la population
- Les « + de 60 ans » représentent 21% de la population
- La population vieillit

- La population augmente. Entre 2009 et 2014, le **taux annuel moyen de +1,2%** (dont 0,6% dû au solde naturel).

✓ **LES MENAGES DU TERRITOIRE**



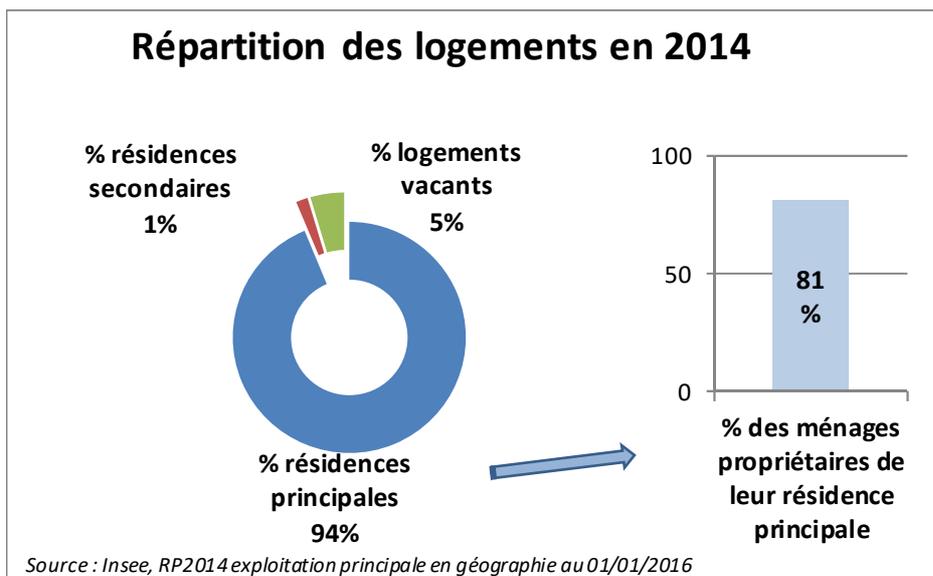
- Près de 80% de ménages de 2 personnes et plus
- La proportion de ménages retraités est assez forte (près de 30%),
- Les cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont les 2^{ème} catégories les plus représentées avec 20% chacune des ménages.



- 70% des ménages fiscaux sont imposés. Le taux de pauvreté en 2013 est de 5%. (Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2014)

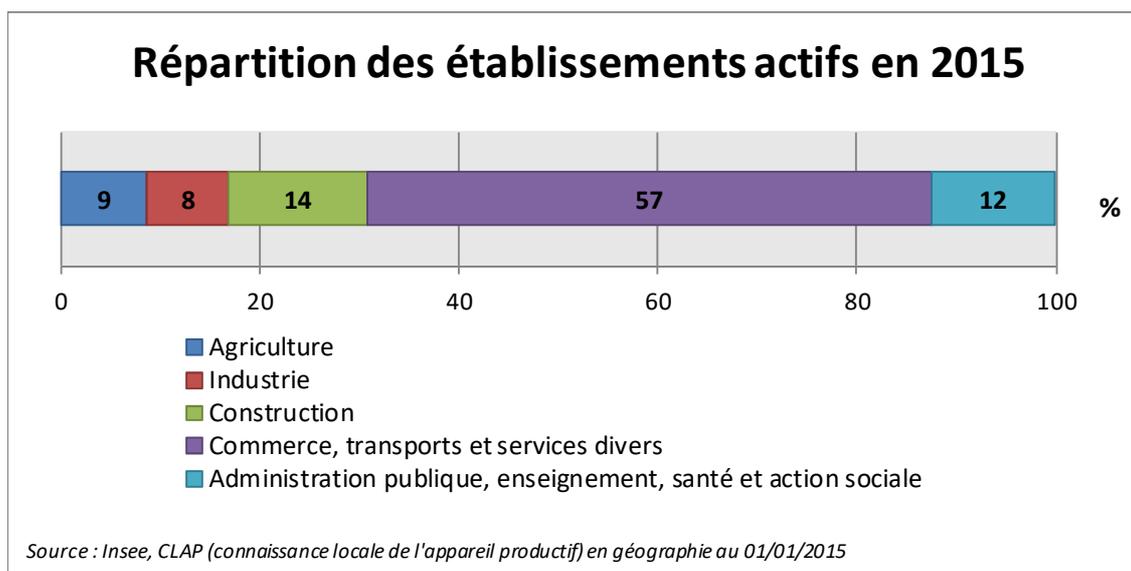
✓ **HABITAT**

La C3G est constituée principalement d'un habitat pavillonnaire : **91% de maisons et 8,7% d'appartements** avec peu de résidences secondaires et de logements vacants : **94% de résidences principales**. Le taux de **propriétaire y est élevé** : **81%** des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.



✓ **L'APPAREIL PRODUCTIF ET LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE**

- Le commerce, le transport et les services divers représentent 57% des établissements du territoire. Le secteur tertiaire est donc développé.



- ⇒ Une population en augmentation (+1,2%/an) mais qui vieillit
- ⇒ Une surreprésentation des différentes catégories socioprofessionnelles supérieures, qui transparaît dans le pourcentage de ménages fiscaux imposés qui est élevé (70% de ménages fiscaux imposés), mais aussi une forte proportion de retraités.
- ⇒ Une prédominance de maisons (91%) et de propriétaires (81% des ménages propriétaires de leur résidence principale)

Caractéristiques de la collectivité

✓ COMPOSITION DU SERVICE DECHETS

L'effectif du service déchets est de 3 personnes :

- 1 responsable de service à temps complet, technicien
- 1 secrétaire comptable à temps partiel (30 h hebdomadaire), adjoint administratif 2ème classe
- 1 agent relation usager à temps complet, CAE/CUI.

(Source : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de la C3G, année 2015 et mis à jour avec responsable)

✓ AUTRES COMPETENCES EXERCEES PAR LA COLLECTIVITE

La C3G comporte au total 34 personnes. L'organigramme est en annexe. Les compétences exercées par la collectivité sont présentées ci-dessous.

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

- 1. Aménagement de l'espace :**
 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- 2. Développement économique :**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17,
 - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- 3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi du n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- 4. Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés**
- 5. Autres compétences obligatoires : élaboration et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial** en vertu de l'article L229-26 du code de l'environnement

COMPETENCES OPTIONNELLES :

- 1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie**
- 2. Action sociale d'intérêt communautaire**

3. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**
4. **Création, aménagement et entretien de la voirie**
5. **Politique du logement et du cadre de vie :**
Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
6. **En matière de politique de la ville :**
Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes
7. **Création et gestion de maisons de services au public**
et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

1. **En matière de sport :** service de transports de type navette
2. **En matière d'outils informatiques cadastraux :** création et suivi d'un Système d'Information Géographique
3. **En matière de handicap :** Élaboration de plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).
4. **En matière de communications électroniques :** établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, et fourniture de services de communications électronique pour les utilisateurs finaux en carence de l'initiative privé.
5. **En matière de déchets ménagers et assimilés :** suivi post-exploitation
6. **En matière de tourisme :** aménagement, entretien d'une base de loisirs, de chemins de randonnées, et améliorations esthétiques des lieux publiques.
7. **En matière de culture :** promotion de l'éducation culturelle et artistique pour tous
8. **En matière d'action sociale :** soutien financier à l'association en charge d'un dispositif d'aide aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée et leurs aidants familiaux ainsi qu'aux personnes devant bénéficier d'un dispositif de prise en charge liés à la dépendance ou au retour à domicile par suite de la maladie
9. **En matière assainissement :** mise en place et le suivi d'un SPANC, contrôle des installations d'assainissement autonomes

✓ **ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT**

Concernant l'enseignement primaire, le territoire comporte 20 écoles pour un effectif de 2 385 élèves.

Commune	Nombre Ecoles	Effectifs Ecoles
Bazus	1	71
Garidech	2	194
Gauré	1	48
Gagnague	1	274
Lapeyrouse-Fossat	2	273
Lavalette	1	52
Montastruc-la-Conseillère	3	520
Montjoire	1	117
Montpitol	1	50
Paulhac	1	142
Roquesérière	1	53
Verfeil	4	525
Villariès	1	66

Concernant l'enseignement secondaire, le territoire comporte 2 collèges : à Montastruc-la-Conseillère (617 élèves), à Verfeil (379 élèves).

Il y a donc sur le territoire près de 4 4000 élèves.

(Source : Rectorat de l'Académie de Toulouse)

Il y aussi 5 Centres de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil des 3 à 12 ans sur le territoire à Gagnague, Lapeyrouse-Fossat, Verfeil, Montastruc-la-Conseillère et Paulhac, gérés par la Communauté de Communes.

✓ **PETITE ENFANCE**

Il y a sur le territoire **3 structures d'accueil pour les jeunes enfants, pour une capacité totale de 69 places** :

- crèche collective municipale à Montastruc-la-Conseillère (capacité : 29 enfants),
- crèche multi-accueil « Les Poupons Câlines » à Lapeyrouse-Fossat (capacité : 20 enfants),
- crèche multi-accueil « Scoubidou Verfeil » (capacité : 20 enfants).

Il y a également des assistantes maternelles sur le territoire et un relais itinérant pour l'accueil.

(Source : lescreches.fr)

✓ **ETABLISSEMENT DE SANTE ET D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES**

Le territoire d'étude ne comporte **pas d'établissement d'accueil pour personnes âgées**.

(Source : <https://essentiel-autonomie.humanis.com/>)

✓ **ZONES D'ACTIVITES ET SECTEURS D'ACTIVITES**

La C3G n'a pas établi d'annuaire des professionnels du secteur de la réparation, du réemploi et de la location.

Le territoire dispose de nombreuses zones d'activité et 1 nouvelle zone à Gragnague est prévue.

- Zone de l'Ormière
 - Communes : Montastruc-la-Conseillère et Garidech
 - Superficie : 73 988 m²
 - Nombre de lots total : 31 lots

- Zone du Colombier
 - Commune : Montjoire
 - Superficie : 43 288 m²
 - Nombre de lots total : 14 lots

- ZA de Lagarrigue
 - Commune : Garidech
 - Superficie : 35 757 m²
 - Nombre de lots total : 20 lots

- ZA des mortiers à Garidech
 - Commune : Garidech
 - Superficie : 10 010 m²
 - Nombre de lots total : 11 lots

- ZA Piossane I
 - Commune : Verfeil

- Zone de Piossane II
 - Commune : Verfeil
 - Superficie : 56 481 m²
 - Nombre de lots total : 19 lots

- ZA Piossane III
 - Commune : Verfeil
 - Superficie : 60 734 m²
 - Nombre de lots total : 13 lots

- ZA de Lavalette
 - Commune : Lavalette
 - Superficie : 25 031 m²
 - Nombre de lots total : 9 lots

- ZA du Girou
 - Commune : Gragnague
 - Superficie : 62 990 m²
 - Nombre de lots total : 32 lots

(Source : <http://cc-coteaux-du-girou.fr/economie/les-zones-d-activite> et compléments C3G)

✓ **TOURISME ET LOISIRS**

Il existe un office de tourisme intercommunal.

✓ MARCHES ET MANIFESTATIONS ANNUELLES

5 communes disposent de marché hebdomadaire :

- GRAGNAGUE : Place Bellegarde (le vendredi de 14h à 20h)
- MONTASTRUC-LA-CONSEILLÈRE (le dimanche matin)
- PAULHAC : Place des tilleuls (le mardi de 17h à 20h)
- VERFEIL : Place de la Liberté (le mardi matin) et Promenade Jean Jaurès (le dimanche matin)

(Source : <http://cc-coteaux-du-girou.fr/tourisme-loisirs/saveurs-hebergements>)

Il existe des manifestations annuelles, à savoir des festivals : Gragnarock, Rock ton bled à Montastruc et d'autres manifestations : Pâques'Rette à Gragnague, fête de la fraise à Lapeyrouse, fête du figuier à Verfeil

✓ TISSU ASSOCIATIF

De nombreuses associations sur le territoire :

- Associations culturelles :
 - 15 associations sur les thématiques art & patrimoines,
 - 10 associations sur la thématique de la danse,
 - 36 associations sur les thématiques loisirs et découverte
- Des associations sportives : plus de 60 associations (cyclisme, jeux de boules, marche et randonnée, sport collectif, sport en duel et de combat, sport détente, sport nautique)
- 12 comités des fêtes

Il n'y a pas sur le territoire d'association dont le projet associatif en tant que tel vise la protection de l'environnement.

(Source : <http://cc-coteaux-du-girou.fr/tourisme-loisirs/associations-culturelles-et-sportives>)

1^{er} BILAN D'ETAPE	<p><u>Première analyse :</u></p> <p><u>Sur l'organisation institutionnelle de la Communauté de Communes :</u> - des moyens humains très limités en matière de prévention pour 18 communes et 20 800 habitants</p> <p><u>Sur le territoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Une forte démographie (+1,2%/an)- Une population assez bien équilibrée du point de vue de l'âge,- Des catégories socioprofessionnelles de ménages plutôt supérieures ou retraités- Une prédominance des pavillons et de propriétaires- Un nombre d'établissements scolaires conséquents- La présence d'évènements connus du grand public sur le territoire qui perdurent depuis plusieurs années- la présence d'associations dynamiques dans le domaine sportif- Pas d'associations à projet environnemental <p><u>Les premières cibles (sans classement hiérarchique / ordre d'importance)</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Les communes de la communauté de communes ainsi que les 20 agents employés- Les familles avec une cible particulière sur la petite enfance et les établissements scolaires
-------------------------------------	--

B – DIAGNOSTIC DECHETS

L'ensemble des données présentées dans ce chapitre provient des synthèses de DECOSSET, ainsi quelques écarts peuvent éventuellement apparaître avec les données internes à l'EPCI de collecte. Toutefois ce diagnostic étant réalisé dans le cadre d'une mission à l'échelle du territoire global, il convient d'utiliser la source de données DECOSSET pour travailler sur une base commune.

Le périmètre 2010 pris en compte dans cet état des lieux est le même que 2017, à l'exception de Roquesérière qui était hors périmètre. La liste des communes est présente en Annexe.

✓ LES PRINCIPAUX GISEMENTS DE DECHETS

Flux C3G		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		18 354	19 183	19 623	19 873	20 052	20 383	20 608
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	4 910	4 918	5 044	4 238	4 222	4 259	4 169
	Ratio kg/hab	268	256	257	213	211	209	202
Collecte séparée (CS)	Tonnage	1 357	1 413	1 398	1 687	1 790	1 796	1 817
	Ratio kg/hab	74	74	71	85	89	88	88
OMA*	Tonnage	6 266	6 331	6 442	5 924	6 012	6 055	5 986
	Ratio kg/hab	341	330	328	298	300	297	290
DMA**	Tonnage	9 534	9 505	9 650	9 371	9 552	9 596	9 588
	Ratio kg/hab	519	495	492	472	476	471	465

***OMA** : les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (part des ordures ménagères collectées en mélange restant après collectes séparées) et des Collectes Séparées (CS)

****DMA** : Ce sont les OMA auxquels on ajoute les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public. Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire de la zone A de DECOSSET comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A); et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

[Pour aller plus loin :](#)

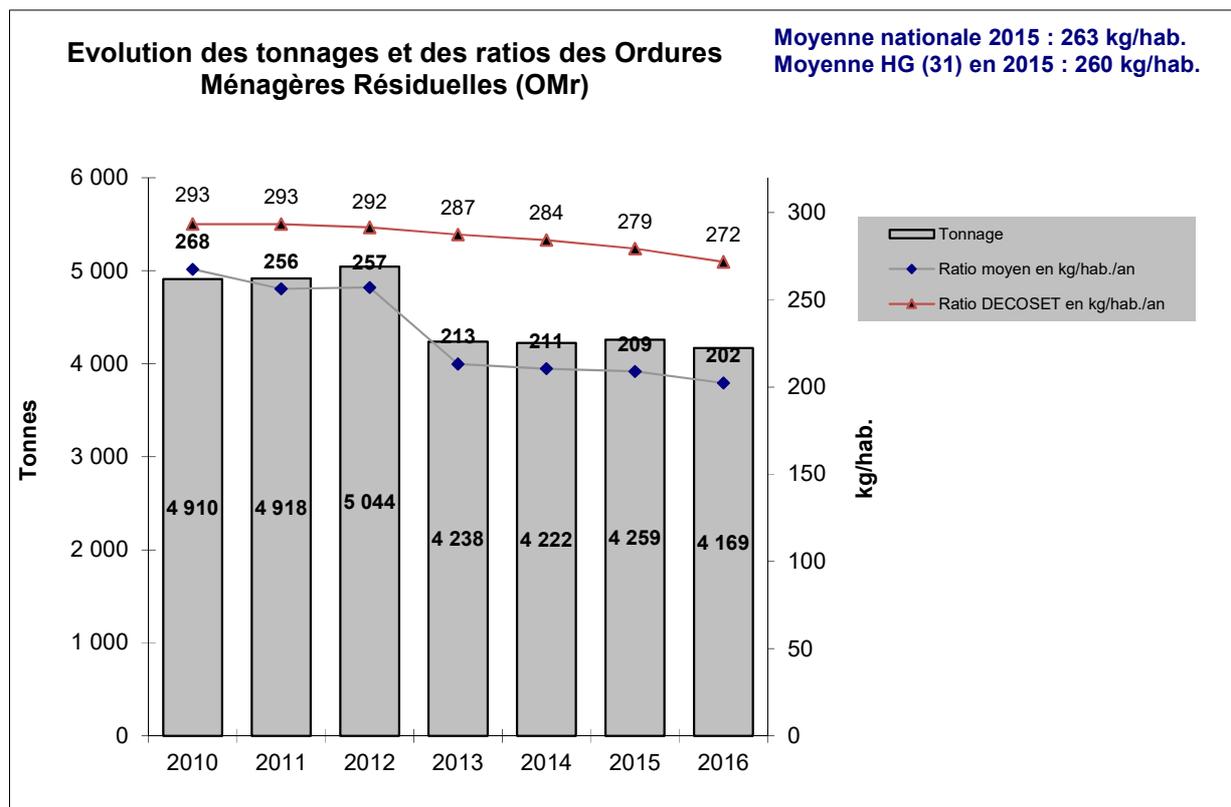
Flux C3G		2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2011 (population municipale Insee en vigueur 2011)	2012 (population municipale Insee en vigueur 2012)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2014 (population municipale Insee en vigueur 2014)	2015 (population municipale Insee en vigueur 2015)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)
Population (Nb d'habitants)		18 354	19 183	19 623	19 873	20 052	20 383	20 608
Ordures Ménagères et Assimilés								
Ordures Ménagères (OMR)	Tonnage	4 910	4 918	5 044	4 238	4 222	4 259	4 169
	Ratio kg/hab	267,5	256,4	257,0	213,2	210,6	209,0	202,3
Collecte séparée (CS)	Tonnage	1 357	1 413	1 398	1 687	1 790	1 796	1 817
	Ratio kg/hab	73,9	73,7	71,2	84,9	89,3	88,1	88,2
Emballages ménagers/ journaux	Tonnage	768	795	763	1 125	1 172	1 175	1 187
	Ratio kg/hab	41,8	41,4	38,9	56,6	58,5	57,6	57,6
Verre	Tonnage	589	618	635	561	618	621	631
	Ratio kg/hab	32,1	32,2	32,4	28,2	30,8	30,5	30,6
TOTAL OMA (OMR + CS)	Tonnage	6266	6331	6442	5924	6012	6055	5986
	Ratio kg/hab	341	330	328	298	300	297	290
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries								
Déchets verts / biodéchets	Tonnage	361	187	239	258	159	168	264
	Ratio kg/hab	20	10	12	13	8	8	13
Encombrants Porte à porte	Tonnage	57	38	28	20	25	39	21
	Ratio kg/hab	3	2	1	1	1	2	1
Textiles (conteneurs) (*)	Tonnage	45	51	62	73	68	76	66
	Ratio kg/hab	2	3	3	4	3	4	3
TOTAL Autres déchets occasionnels	Tonnage	464	276	329	351	252	283	351
	Ratio kg/hab	25	14	17	18	13	14	17
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels	Tonnage	6730	6607	6771	6275	6264	6338	6337
	Ratio kg/hab	367	344	345	316	312	311	308
Déchèteries (gérées par DECOSET) (*)								
Déchets verts	Tonnage	840	836	873	992	1072	1050	1008
	Ratio kg/hab	46	44	45	50	53	52	49
Déchets Non Dangereux (DND)	Tonnage	1117	1160	1172	1271	1359	1402	1501
	Ratio kg/hab	61	60	60	64	68	69	73
Gravats inertes	Tonnage	819	875	804	802	824	775	711
	Ratio kg/hab	45	46	41	40	41	38	35
Déchets Dangereux (DD)	Tonnage	28	26	30	31	32	31	30
	Ratio kg/hab	2	1	2	2	2	2	1
TOTAL Déchèterie	Tonnage	2804	2898	2879	3096	3288	3258	3251
	Ratio kg/hab	153	151	147	156	164	160	158
TOTAL DMA (TOTAL OMA + TOTAL Déchèterie + TOTAL Autres)	Tonnage	9534	9505	9650	9371	9552	9596	9588
	Ratio kg/hab	519	495	492	472	476	471	465

* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

Pour la collecte de textiles, sur certains périmètres d'EPCI de DECOSET, la distinction entre les tonnages collectés en déchèteries et en conteneurs n'est pas disponible. Dans un souci d'harmonisation, un ratio a été appliqué au tonnage global pour identifier la part collectée en déchèteries et par différence celle en conteneurs.

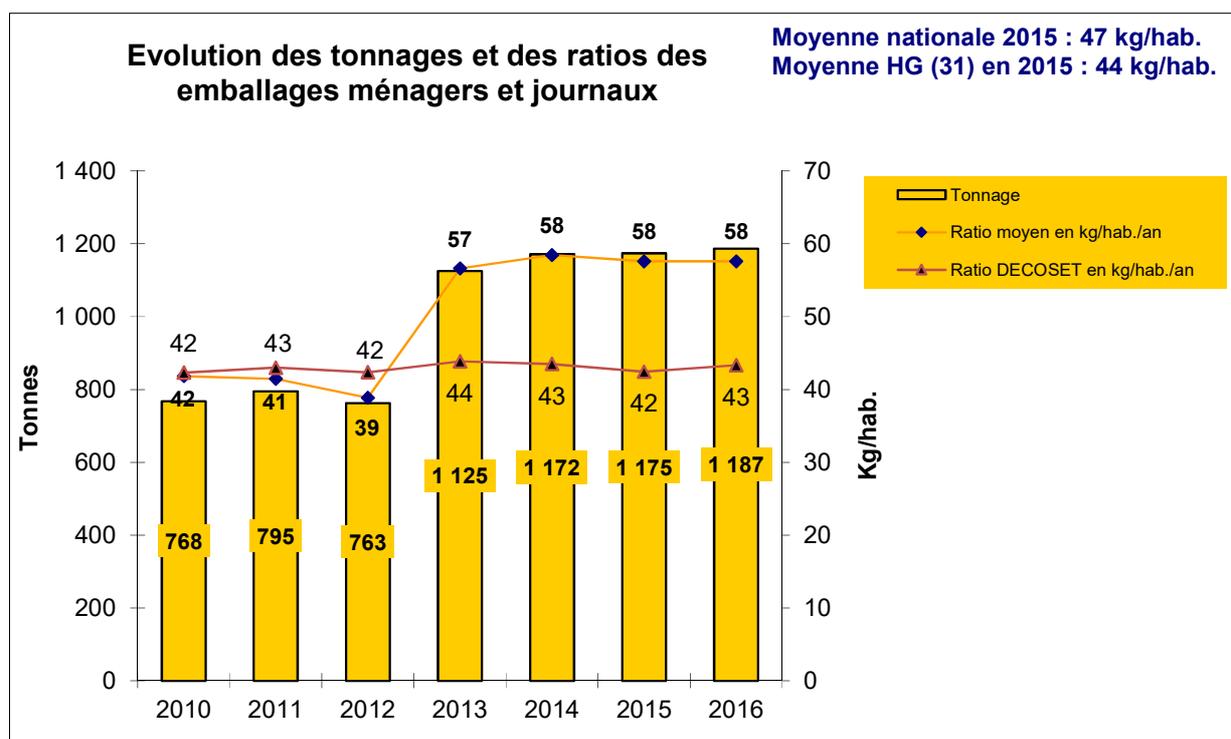
Les moyennes présentées dans les figures ci-après proviennent de SINOE.

✓ **Les Ordures Ménagères Résiduelles :** - 24% par habitant (2016/2010)



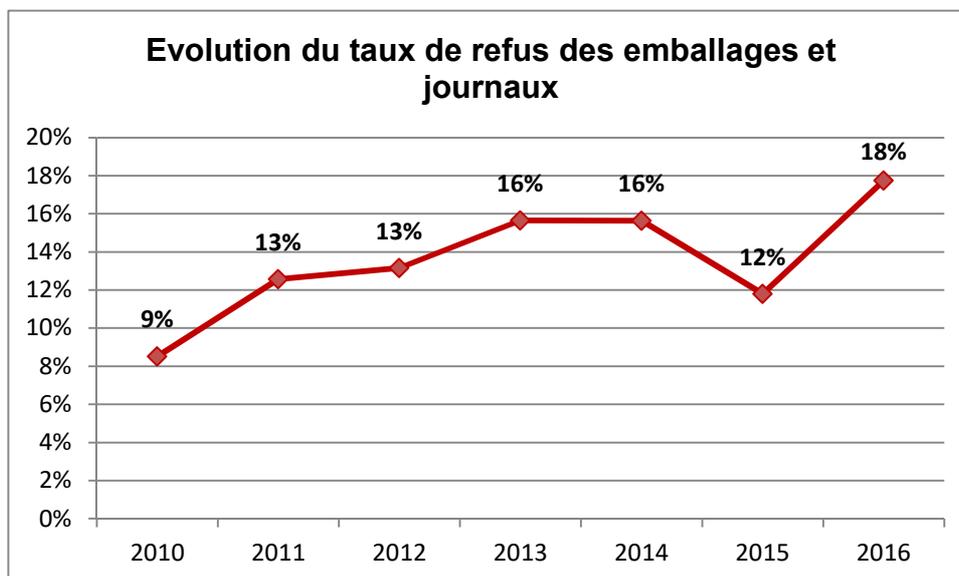
✓ **Les emballages et journaux collectés :** + 38% par habitant (2016/2010)

Une forte augmentation est observable entre 2012 et 2013, période de passage de la collecte en porte-à-porte.

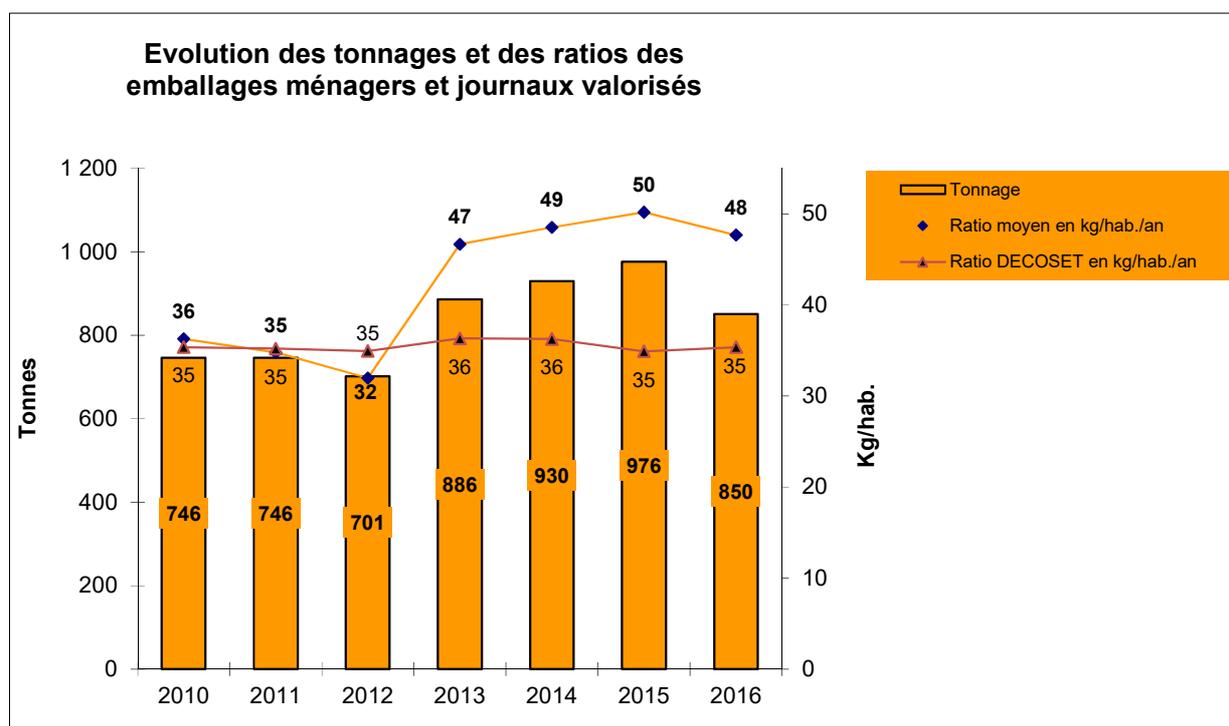


✓ **REFUS DE TRI**

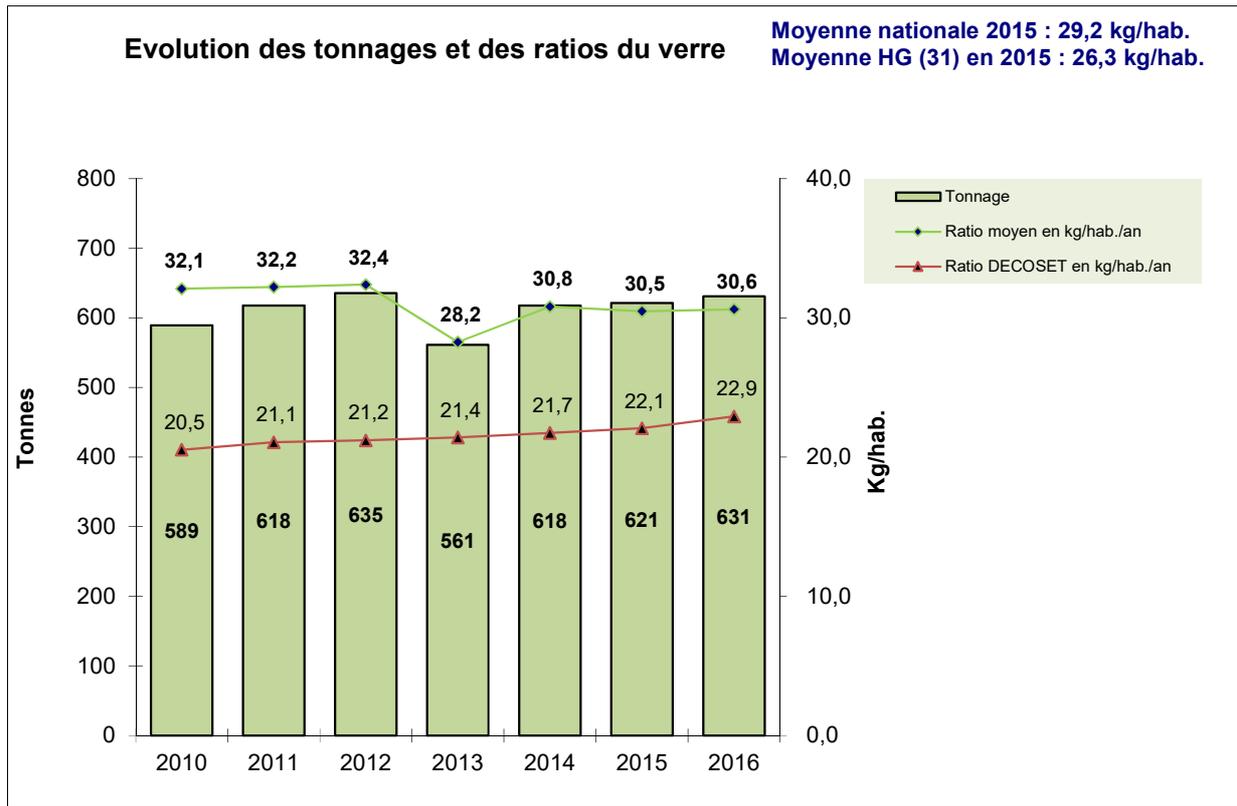
L'évolution du taux de refus des emballages et journaux est mauvais, il augmente. Le taux est de 18% en 2016 ce qui n'est pas bon.



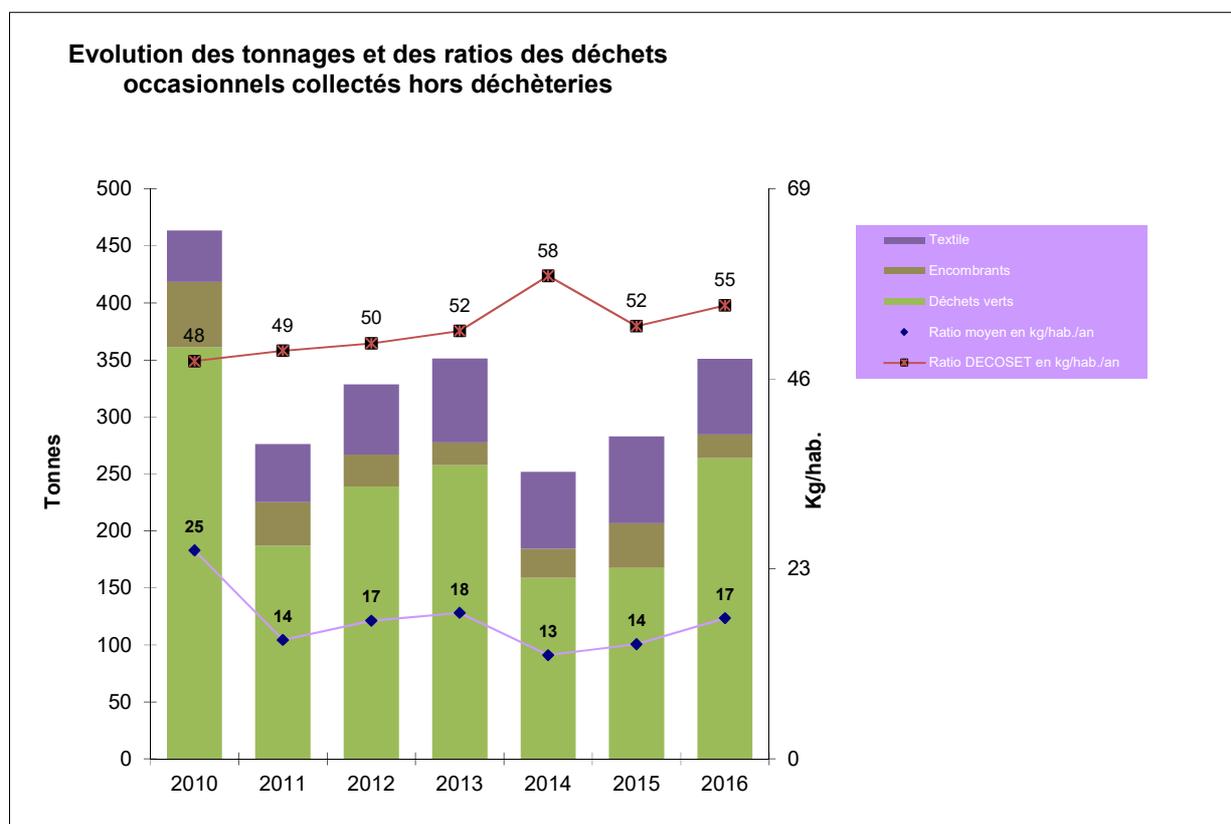
✓ **Les emballages et journaux valorisés :** +31% par habitant (2016/2010)



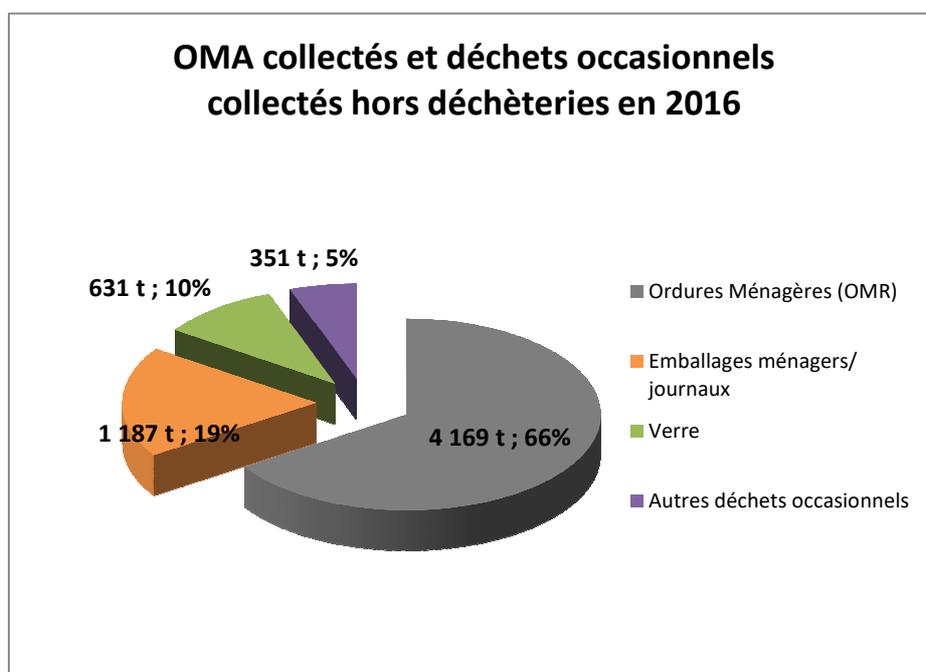
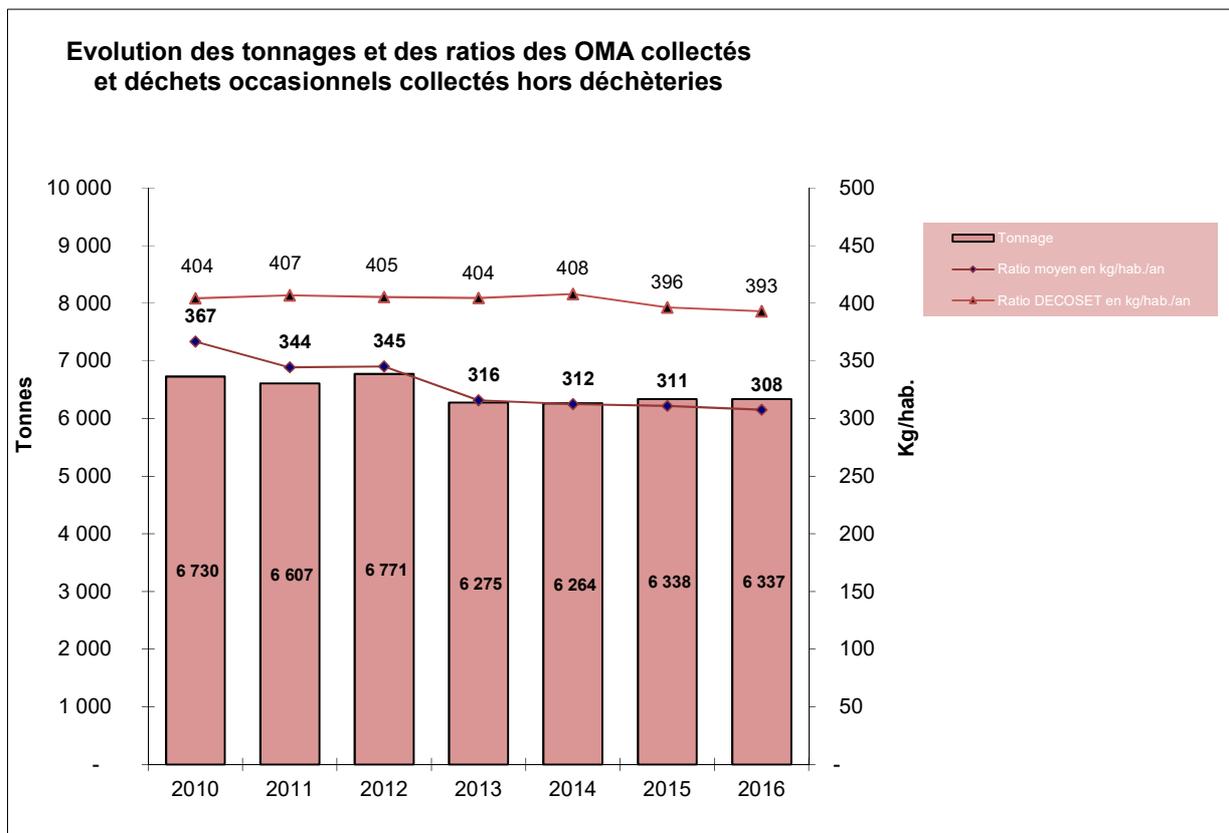
✓ **Le verre :** -5% par habitant (2016/2010)



- ✓ **Les autres déchets occasionnels collectés par la CC : - 33 % par habitant**
 - encombrants porte à porte : -81% par habitant (2016/2010)
 - textiles : + 61% par habitant (2016/2010)
 - déchets verts : collecte sur l'ancien SIVOM du Girou mais arrêt en 2016 et collecte sur Lapeyrouse-Fossat (prise en compte dans ce diagnostic)



- ✓ **Bilan pour l'ensemble des déchets collectés par la CC, soit les OMA : - 16% par habitant (2016/ 2010)**

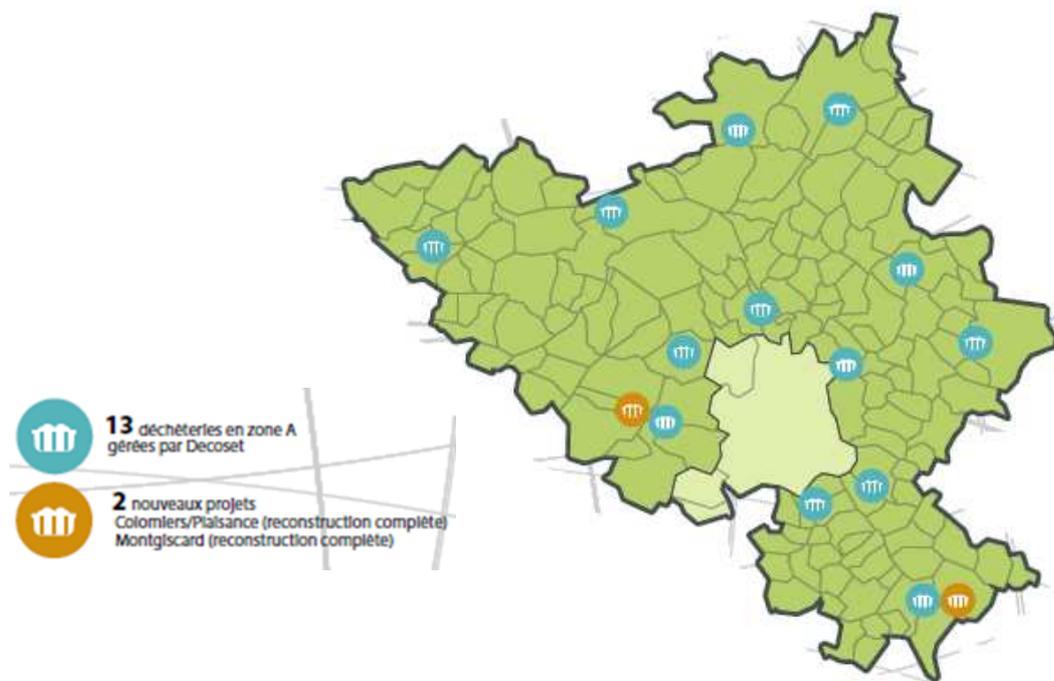


✓ **DECHETERIES**

Les déchèteries ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes mais de DECOSSET, le syndicat de traitement. Le réseau de déchèteries compte 13 installations réparties sur le territoire du syndicat (Zone A), auxquelles ont accès tous les habitants (de cette zone A). De ce fait, les tonnages ne sont connus qu'à cette échelle.

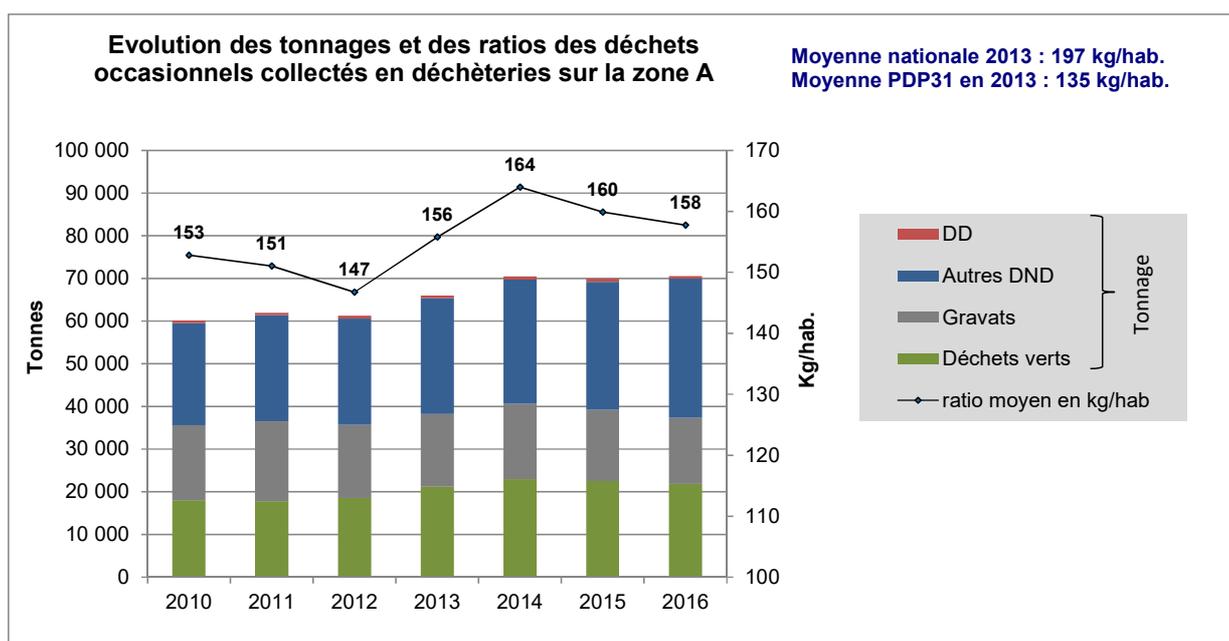
La facturation du service aux EPCI se fait à l'habitant.

Les déchèteries les plus proches du territoire sont celles de Garidech, Verfeil, l'Union et Villemur-sur-Tarn.

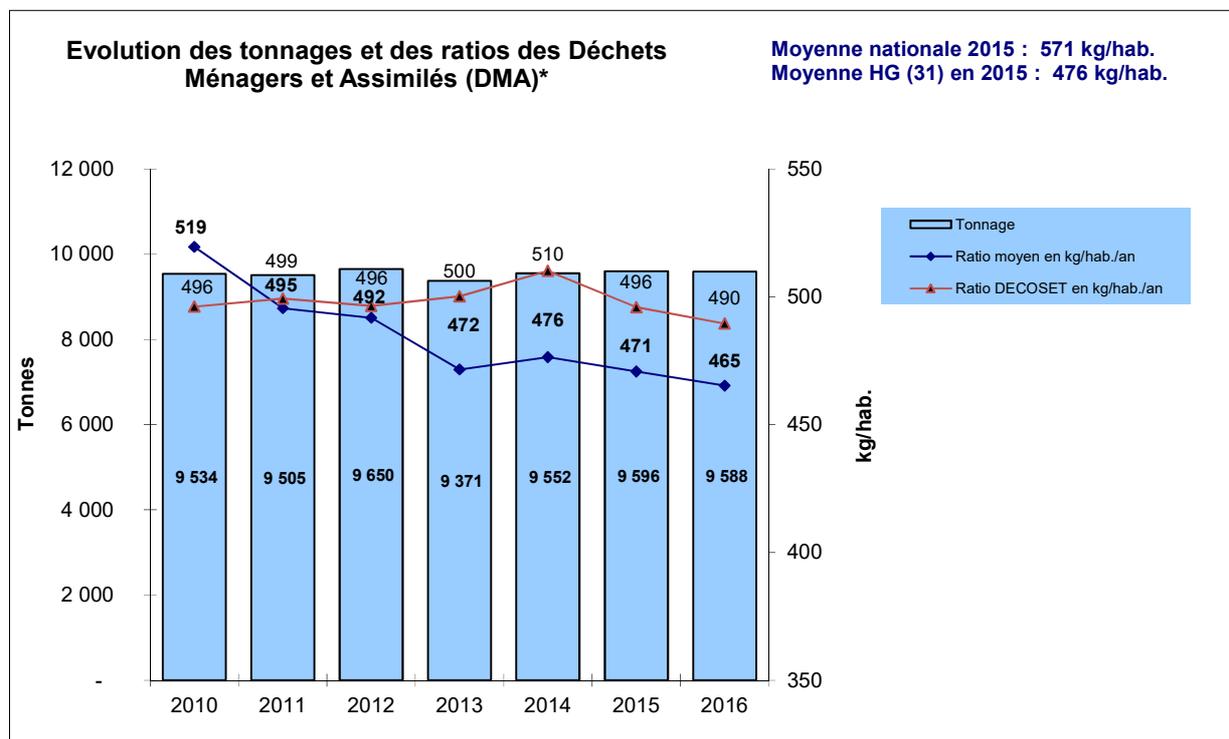


(Source : Rapport annuel de DECOSSET 2015)

✓ **Bilan des déchets collectés en déchèteries (zone A) : +3% par habitant (2016/ 2010)**



- ✓ **Bilan pour l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés : - 10% par habitant (2016/2010)**



* Pour les déchèteries, un ratio de production par habitant est calculé pour l'ensemble du territoire DECOSET zone A comportant des déchèteries ouvertes à tous ces habitants (de la zone A) ; et le tonnage est recalculé à l'échelle de la Communauté de Communes pour le nombre d'habitants de celle-ci.

- ✓ **ETUDES D'OPTIMISATION**

Une étude d'optimisation a été faite en 2006, ainsi qu'un volet en 2012 dans le cadre d'une étude préalable à la RI.

- ✓ **ETUDES DE CARACTERISATION**

Non réalisées

✓ **EVOLUTION PREVISIBLE**

Conformément à l'article R. 541-41-23 du code de l'environnement, l'évolution prévisible des productions de déchets est estimée pour le ratio par habitant (l'évolution de la population n'est donc pas prise en compte, l'objectif de prévention étant sur la production par habitant). En appliquant l'évolution entre 2016 et 2010, la baisse des déchets collectés par la Communauté de Communes (OMA et occasionnels hors déchèteries) pourrait être de -22% en 2020 par rapport à 2010. Concernant uniquement les Ordures Ménagères et Assimilés, la baisse pourrait être en 2020 de -21% en suivant l'évolution 2016/2010 contre -18% par rapport à 2013. La baisse des OMA s'est ralentie.

Ratio en kg/hab.	2010 (population municipale Insee en vigueur 2010)	2013 (population municipale Insee en vigueur 2013)	2016 (population municipale Insee en vigueur 2016)	Evolution 2016 /2010 (en %)	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2010/2016	Evolution 2020/2010 (en %)	Evolution 2016 /2013	Evolution prévisible du ratio en 2020 suivant 2013/2016	Evolution 2020/2010 (en %)
Population (Nb d'habitants)	18 354	19 873	20 608	12%			4%		
Ordures Ménagères et Assimilés									
Ordures Ménagères (OMR)	267,5	213,2	202,3	-24%	169,4		-5%	188,4	
Collecte séparée (CS)	73,9	84,9	88,2	19%	101,7		4%	92,9	
Emballages ménagers/	41,8	56,6	57,6	38%	72,1		2%	58,9	
Verre	32,1	28,2	30,6	-5%	29,6		8%	34,0	
TOTAL OMA (OMR + CS)	341,4	298,1	290,5	-14,9%	271,1	-21%	-2,6%	281,3	-18%
Les déchets occasionnels collectés hors déchèteries									
Déchets verts / biodéchets	19,7	13,0	12,8	-35%	9,8		-1%	12,6	
Encombrants Porte à porte	3,1	1,0	1,0	-68%	0,5		0%	1,0	
Textiles (conteneurs) (*)	2,5	3,7	3,2	31%	3,9		-13%	2,7	
TOTAL Autres déchets occasionnels	25,3	17,7	17,0	-32,6%	14,3	-44%	-3,6%	16,3	-36%
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels collectés par la CC									
TOTAL OMA et autres déchets occasionnels	366,7	315,8	307,5	-16%	285,4	-22%	-3%	297,6	-19%

Première analyse :

Le flux des Ordures ménagères résiduelles (OMr) est en diminution de -24% par habitant depuis 2010, ce qui est remarquable.

A l'inverse, une nette augmentation des emballages et journaux est observée (+34% en kg/hab.), ce qui est également très satisfaisant. Le taux de refus a également augmenté et atteint 18% ce qui n'est pas très bon.

Toutes les performances, comparées aux moyennes nationale ou départementale, sont meilleures.

Ainsi, en prenant l'ensemble des déchets pris en charge par la Communauté de Communes l'évolution prévisible suivant les tendances passées est de -22% à -19% ce qui est très encourageant.

A la lecture de ces premiers résultats, les marges de réduction sont plus faibles qu'ailleurs mais il reste des possibilités en particulier sur le flux des OMr qui peut encore être réduit.

C – DIAGNOSTIC DES ACTIONS ET DES DEMARCHES ENGAGEES

a/ Les démarches connexes

Démarches Développement Durable internes à la collectivité

La C3G n'avait pas engagé de démarches particulières volontaires dans le cadre du développement durable, de longue date.

Toutefois, un Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) va être mis en place à l'échelle de la Communauté de Communes (obligation réglementaire)¹. La phase de diagnostic est en cours de réalisation et le programme d'actions devrait être proposé au printemps 2018. L'élaboration du PCAET fait l'objet d'une convention de prestation de service entre le syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (SCoT) nord toulousain et la Communauté de communes.

Par ailleurs, 4 communes ont lancé l'élaboration d'un Agenda 21 : Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Verfeil et Paulhac.

(Source : <http://www.agenda21france.org/agenda-21-de-territoire/> et compléments C3G)

Dispositifs extérieurs à la collectivité

- Agendas 21 du territoire :

Comme évoqué ci avant, 4 communes ont lancé l'élaboration d'un Agenda 21 mais seules 3 en font mention sur leur site : Gragnague, Verfeil, et Paulhac.

Datant de 2012, l'Agenda 21 de Gragnague comportait 40 actions, réparties en 4 axes et 16 objectifs. C'est dans ce cadre que, dès septembre 2013, la cantine de l'école de la commune a mis en place un tri des biodéchets et une collecte par l'entreprise Cler'Verts pour valorisation par compostage.

(Source : <http://www.gragnague.fr/recyclage-des-dechets-alimentaires-de-la-cantine-558.html>)

Il n'est pas fait mention d'un nouvel Agenda 21, où d'une révision sur le site de la commune.

La commune de Paulhac a lancé l'élaboration d'un Agenda 21 en janvier 2015. Il n'y a pas d'information après juin 2015, ce qui laisse supposer que la démarche aurait été abandonnée bien que des propositions d'actions et une hiérarchisation avait été travaillée (<https://agenda21paulhac.wordpress.com/>).

La commune de Verfeil a quant à elle travaillé sur 5 axes associés à 7 groupes de travail courant 2010, mais le site internet de la commune ne présente pas d'informations postérieures, ni sur un plan d'actions finalisé. La démarche ne semble pas avoir été menée à terme.

La commune de Lapeyrouse-Fossat ne mentionne aucune démarche relative à un Agenda 21 sur son site.

Au regard des informations en ligne, la dynamique autour des Agendas 21 de ces 3 communes semble limitée.

¹ Obligation réglementaire pour tout EPCI de plus de 20 000 habitants à compter de 2018, de disposer d'un PCAET propre ou à l'échelle du territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale (SCoT).

- **Plan d'actions Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage de DECOSET :**

Le syndicat de traitement DECOSET, auquel la C3G a transféré le traitement de ses déchets, s'est engagé dans un plan d'actions TZDZG en faveur de l'économie circulaire sur son territoire sur la période 2017-2020.

b/ Les actions engagées

Par la collectivité

ACTIONS	DESCRIPTIF DE L'OPERATION ET BILAN	POINTS FORTS / POINTS FAIBLES
Actions territoriales		
Développement du compostage individuel	<p>Compostage individuel depuis 2003: Vente de composteur à tarif préférentiel : 36€ le composteur de 400 L avec bioseau et guide du compostage.</p> <p>1 point de retrait au siège mais sans explication (ou presque)</p> <p>Pas de maitre composteur formé. Moyen humain limité.</p> <p>Pas de fichier de suivi. Pas de liste des personnes équipées.</p>	<p>⊗ Pas de fichier de suivi donc pas de connaissance du taux d'équipement</p> <p>⊗ Pas de réelle explication lors de la distribution</p> <p>☺ Pas de maitre composteur formé.</p>
Compostage de proximité / de quartier	Pas de composteurs installés. Pas de projet.	
Compostage pédagogique (écoles)	2 projets (1 ALSH + 1 ALAE). 2 projets avec prestataire des centres de loisirs = Loisirs Education Citoyenneté	⊗ Pas de maitre composteur formé².
Prévention des déchets verts	Volonté d'orienter les usagers pour du broyage à domicile avec l'ESAT de Lavour (81) : communication dans le bulletin de juillet 2017	
Mise à disposition de Stop-Pub	Mise à disposition dans les mairies et à la C3G. Pas d'information sur le nombre de BAL équipées	⊗ Taux d'équipement inconnu

² Un projet d'arrêté encadrant le compostage de proximité et les conditions de dérogation à l'agrément sanitaire est en cours. Il pourrait rendre obligatoire le suivi du compostage de proximité par un maitre composté formé (cf. *Projet d'arrêté ministériel fixant les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en « compostage de proximité », et à l'utilisation du lisier, mis en ligne le 17/10/2017*).

Réemploi (recyclerie ou autres...)	Pas de recyclerie sur le territoire	
Promotion de la réparation	Pas d'actions	
Prévention qualitative des produits dangereux	Initiative de la Mairie Ecole de Montastruc pour les piles	
Autres actions		

Actions éco exemplaires		
Dématérialisation	Limitation papiers avec dématérialisation comptabilité, marchés publics, réunions et conseils communautaires	
Achat responsable	Rien de spécifier dans les marchés	
Autres actions		

Par d'autres acteurs du territoire :

Il existe des acteurs actifs sur le territoire :

- Loisirs Education Citoyenneté
- L'ESAT de Lavaur : broyage de végétaux à domicile
- Jardins du Girou : association membre des jardins de Cocagne qui réalise du maraichage avec des personnes en insertion, de la vente de paniers de légumes
- Le collectif des Cafés Bricol' organise des ateliers de réparation sur la commune de Lavalette au café du village gratuit et ouvert à tous.

c/ Les moyens de communication de la collectivité

La communication de proximité est assurée en interne par 1 agent « relation aux usagers » sur 20% de son temps.

La C3G dispose d'un site internet (<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/>), pourvu d'une page pour la thématique des déchets, dans laquelle figure un mémo du tri, un calendrier de collecte...

Il n'y a pas de page ou même de paragraphe spécifique à la prévention des déchets, ni l'information sur les modalités de distribution des composteurs.

En autres supports de communication, il y a un bulletin d'information de la C3G avec 2 pages dédiées aux déchets et un guide de tri.

3ième BILAN D'ETAPE	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'actions de prévention ont été initiées et elles n'ont pas fait l'objet de suivi. - Pas d'acteurs identifiés déjà actifs
------------------------------------	--

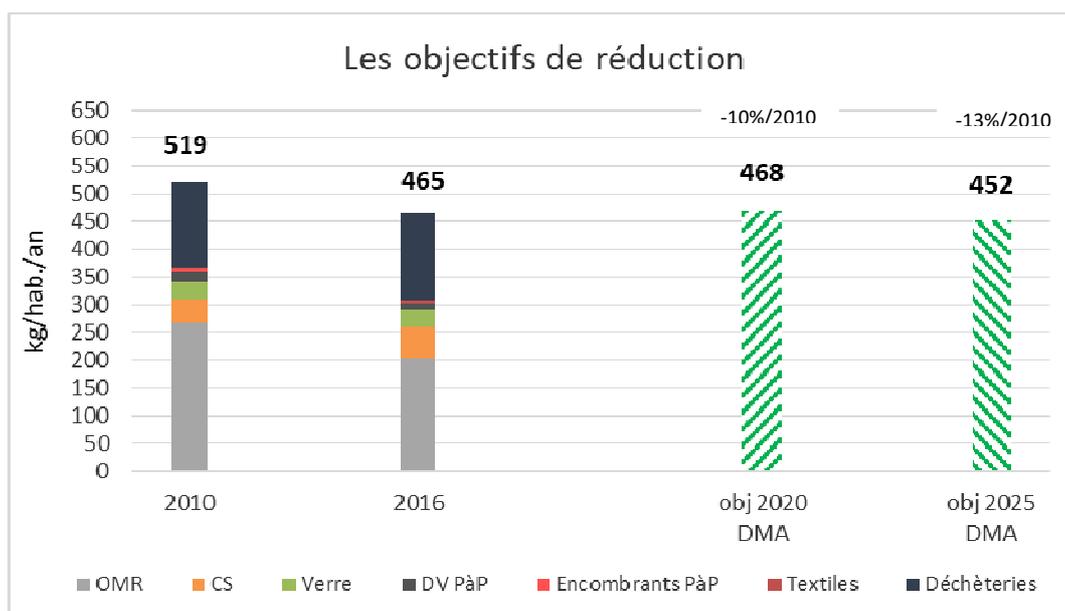
D – BILAN GENERAL

	Positif	Négatif
Origine interne	<p style="text-align: center;"><u>Forces</u></p> <p>Une promotion du compostage initiée dès 2003, mais peu relayée et pas de suivi</p> <p>Des actions de prévention initiées (Stop-pub, broyage...)</p> <p>Quelques actions éco-exemplaires réalisées</p>	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <p>Des moyens humains dans le service déchets plus que limités pour la prévention.</p> <p>Des actions de prévention initiées mais pas/peu de suivi donc pas de connaissance des effets, besoin...</p>
Origine externe	<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <p>Une majorité de propriétaires et surtout de pavillons : plus adapté et simple pour la pratique du compostage.</p> <p>Un taux de ménages fiscaux imposés de 70% et des catégories socio-professionnelles plutôt aisées : plus faciles à sensibiliser.</p> <p>En 2016, une production d'OMR par habitant en très forte baisse depuis 2010 (-25%).</p> <p>En 2016, l'ensemble des déchets collectés par la CC est en nette baisse par rapport à 2010 (-17% hors déchèterie), de même avec les déchèteries (périmètre DMA : -11%).</p> <p>Toutes les performances (OMR, CS, verre) sont meilleures que celle des moyennes départementale ou nationale.</p> <p>Un syndicat de traitement DECOSET moteur (TZDZG).</p> <p>Une commune Gagnague avec un Agenda 21 et des actions « déchets » mais datant de 2012.</p> <p>Plusieurs acteurs impliqués sur le territoire : ESAT de Lavour, les Jardins de Girou, les Cafés Bricol'</p>	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <p>Une forte démographie synonyme de nouveaux arrivants fréquents à prendre en considération.</p> <p>Compétence déchèteries déléguée : l'objectif porte sur les DMA donc aussi sur les flux arrivant en déchèteries qui ne peuvent être suivis à l'échelle de CC.</p> <p>Facturation du service déchèterie à l'habitat sans prise en compte des tonnages réels.</p>

OBJECTIFS DE REDUCTION

En cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets ainsi qu'avec les objectifs spécifiquement introduits par la loi TECV, ceux du Plan Régional Occitanie, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés se fixe **3 objectifs globaux** :

- En terme quantitatif, il s'agit de :
 - **réduire de 13% les Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2010 (objectif du Plan Régional) pour atteindre 452 kg/hab. Soit d'ici 2024 (fin du PLPDMA) 11,9 kg par habitant à perdre par rapport à 2016 pour atteindre 453 kg/hab.**
 - **La C3G dans la dynamique de diminution déjà en place, s'engage à poursuivre la prévention au-delà de cet objectif.**
- En terme qualitatif, le but recherché est de réduire la nocivité des déchets,
- En termes de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire et des collectivités adhérentes.



LES MESURES À PRENDRE

Tableau synthétique des actions (détournement kg/hab.)

Le tableau ci-dessous présente les actions à mettre en œuvre dans une dynamique de poursuite de la prévention.

Axe du PLPDMA	Thématique d'actions concernées	Potentiel de réduction associé (kg/hab.)
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts		
1.	Développer le compostage individuel	8,3
2.	Développer le compostage collectif	0,3
3.	Développer le compostage dans les cimetières	0,4
4.	Développer le compostage dans les écoles	0,1
5.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3,0
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	14,9
		26,9
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation		
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	2,7
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	3,0
		5,7
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets		
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	1,0
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	2,1
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0,13
		3,3
Axe D – Développer l'exemplarité de la C3G et des communes adhérentes		
12.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0,01
Total réduction des DMA (exclue les actions sur les textiles et les piles car collectés)		32,8
Total réduction des OMR		18,4

Le tableau suivant présente les moyens humains à consacrer à la prévention, et le tableau consécutif les coûts financiers résultants de la mise en œuvre des actions ainsi que les économies attendues.

Les économies sont évaluées sur la base des coûts aidés de la matrice 2016 en comparaison à un scénario fil de l'eau (ratio par habitant stable, équivalent à 2016). Elles ne prennent donc pas en compte les hausses de coût de traitement prévisibles mais méconnues (TGAP...).

Tableau synthétique des moyens humains à mobiliser (en Equivalent Temps Plein – ETP)

Thématique d'actions concernées		référence ETP 2016	ETP 2019	ETP 2020	ETP 2021	ETP 2022	ETP 2023	ETP 2024
Travail transversal - Coordination du programme et communication								
	Coordination	0,00	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
	Communication	0,00	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts								
1.	Développer le compostage individuel	0,00	0,10	0,11	0,13	0,14	0,16	0,18
2.	Développer le compostage collectif	0,00	0,02	0,02	0,03	0,04	0,04	0,05
3.	Développer le compostage dans les cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
4.	Développer le compostage dans les écoles	0,00	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04
5.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,00	0,11	0,11	0,12	0,12	0,11	0,26
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0,00	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
		0,00	0,32	0,34	0,37	0,39	0,40	0,58
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation								
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0,00	0,12	0,10	0,06	0,08	0,01	0,01
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
		0,00	0,14	0,12	0,07	0,09	0,03	0,03
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets								
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0,00	0,16	0,11	0,12	0,13	0,14	0,14
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0,00	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
		0,00	0,23	0,18	0,19	0,20	0,21	0,21
Axe D – Développer l'exemplarité de la C3G et des communes adhérentes								
12.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0,00	0,07	0,11	0,12	0,12	0,12	0,11
	ETP total	0,01	1,11	1,11	1,12	1,16	1,12	1,29

Tableau synthétique des moyens financiers à mobiliser (en € HT)

Thématique d'actions concernées	référence € 2016	€ en 2019	€ en 2020	€ en 2021	€ en 2022	€ en 2023	€ en 2024	total sur 6 ans	
Travail transversal - Coordination du programme et communication									
Coordination	0 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	31 800 €	
Communication	0 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	7 300 €	43 900 €	
Axe A – Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts									
1.	Développer le compostage individuel	500 €	10 200 €	11 000 €	11 700 €	12 600 €	13 400 €	14 300 €	73 100 €
2.	Développer le compostage collectif	0 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 600 €	1 800 €	2 000 €	9 000 €
3.	Développer le compostage dans les cimetières	0 €	200 €	200 €	300 €	300 €	400 €	400 €	1 700 €
4.	Développer le compostage dans les écoles	0 €	1 000 €	1 200 €	1 100 €	1 200 €	1 200 €	1 300 €	7 100 €
5.	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0 €	4 500 €	4 500 €	4 900 €	4 600 €	4 300 €	9 600 €	32 400 €
6.	Développer les alternatives à la collecte des déchets verts	0 €	7 900 €	11 600 €	13 300 €	13 500 €	13 600 €	16 000 €	75 900 €
		500 €	24 700 €	29 700 €	32 700 €	33 800 €	34 700 €	43 600 €	199 200 €
Axe B – Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation									
7.	Développer les alternatives à la collecte des encombrants	0 €	4 300 €	3 600 €	8 500 €	7 500 €	3 700 €	2 100 €	29 800 €
8.	Détourner encore des textiles des Ordures Ménagères	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	2 700 €
		0 €	4 800 €	4 000 €	9 000 €	8 000 €	4 200 €	2 600 €	32 600 €
Axe C – Sensibilisation et accompagnement des gestes de réduction des déchets									
9.	Sensibiliser pour un changement de comportement	0 €	22 600 €	16 000 €	9 400 €	9 700 €	17 000 €	10 000 €	84 700 €
10.	Poursuivre et intensifier la distribution des autocollants Stop-pub	0 €	400 €	400 €	200 €	400 €	200 €	400 €	1 800 €
11.	Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions	0 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	14 200 €
		0 €	25 300 €	18 700 €	12 000 €	12 400 €	19 600 €	12 700 €	100 700 €
Axe D – Développer l'exemplarité de la C3G et des communes adhérentes									
12.	Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public	0 €	3 200 €	4 900 €	4 300 €	5 300 €	4 200 €	4 800 €	26 600 €
	COÛT total en € HT	500 €	70 600 €	69 900 €	70 500 €	72 100 €	75 300 €	76 300 €	434 700 €
	coût en € HT / hab.	0,0 €	3,3 €	3,3 €	3,3 €	3,3 €	3,4 €	3,4 €	19,4 €
	ECONOMIE attendue par rapport à un scénario fil de l'eau	/	-27 000 €	-54 000 €	-83 000 €	-115 000 €	-148 000 €	-177 000 €	-607 000 €
	économie en € HT / hab.	/	-1,3 €	-2,6 €	-3,9 €	-5,3 €	-6,7 €	-8,0 €	-27,1 €

Les économies sont évaluées sur la base des coûts aidés de la matrice 2016 en comparaison à un scénario fil de l'eau (ratios de production de déchets par habitant stable, équivalent à 2016). Elles ne prennent donc pas en compte les hausses de coût de traitement prévisibles mais méconnues (TGAP...).

LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA

Indicateurs de suivi de la production de déchets							
Evolution de la production de DMA en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		460	454	449	443	438	432
Résultat	465						
Evolution/2010	-10%						
Evolution de la production d'OMA en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	308						
Evolution/2010	-16%						
Evolution de la production d'OMR en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat	202						
Evolution/2010	-24%						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

Indicateurs de suivi des moyens du PLPDMA							
Population municipale INSEE (en vigueur l'année n)							
Année (n)	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
population	20 608						
Effectif travaillant sur la prévention (en ETP)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP	0						
Coût de la prévention (en €/hab)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
€/hab./an	*						
€/hab./ cumulé							
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : xx							

***Coût Prévention en 2016 (Matrice Compta Coût) : 0,02€/hab**

LES FICHES ACTIONS

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°1 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. De plus, la prédominance de l'habitant individuel (91% d'habitations individuelles) est un facteur propice à la pratique du compostage domestique.

La promotion du compostage domestique, action déjà initiée sur le territoire, doit être développée. Il s'agit désormais de fournir à tout habitant, en continu sur l'année, une possibilité de réserver un composteur (s'il le souhaite pour pratiquer), d'être formé à la pratique par une personne habilitée (si besoin), d'être conseillé si besoin a posteriori à tout moment, et enfin de pouvoir suivre la qualité du compostage des habitants pour garantir un bon processus et éviter les nuisances.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le taux d'équipement des pavillons est de **7%**. L'objectif final est d'obtenir un **taux d'équipement de 25%** à l'horizon 2024.

Tous les usagers reçoivent la visite d'un agent une fois tous les 6 ans maximum, pour conseiller, s'assurer d'une pratique correcte et pérenne.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
<i>Moyen humain mobilisé, en ETP</i>							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,10	0,11	0,13	0,14	0,16	0,18
Résultat	0,00						
<i>Coût annuel de l'action, en € HT</i>							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		10 207 €	10 966 €	11 748 €	12 558 €	13 399 €	14 270 €
Résultat	546 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
% de foyers en habitat individuel équipés en composteur							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		10%	13%	16%	19%	22%	25%
Résultat	7%						
Nombre de nouveaux composteurs distribués chaque année							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		257	267	278	290	301	313
Résultat	21						
Pourcentage de nouveaux utilisateurs formés à la pratique par un maître composteur							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		20%	30%	40%	50%	60%	70%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		4	6	7	9	10	11
Résultat Kg/hab.	3						
Résultat tonnes	60						
Objectif € économisés sur le porte à porte *	9 270 €	13 720 €	18 150 €	22 700 €	27 380 €	32 170 €	37 090 €
* sur la base du coût à la tonne 2016 des OMR : 100% traitement et 30% de la collecte et transport (matrice)							
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs de suivi							
% de foyers pratiquant le compostage ayant fait l'objet d'une visite dans les 6 ans du PLP							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		11%	21%	30%	50%	80%	100%
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : B Trillou / chargé de prévention							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Création d'une plateforme de réservation de composteurs, avec évaluation du niveau de formation de l'utilisateur			Besoin de compétences en développement web...
Achat de composteurs			Marché public ou consultation
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour acquérir un composteur - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Distribution des composteurs			Où ?
Formation des usagers (différents niveaux fonction du niveau de l'utilisateur si possible)			
Formation de référents composteurs			
Suivi			
Suivi des usagers : hotline			
Suivi des usagers : visite sur place			
Suivi des usagers : enquêtes			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Vérification du stock	■		■		■	
Achat de composteurs		■		■		■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication	■	■		■		
Mise en œuvre						
Distribution des composteurs	■	■	■	■	■	■
Formation des usagers	■	■	■	■	■	■
Formation de référents composteurs	■	■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Humus et associés		x		x	x		
			Association spécialisée avec des formateurs				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, etc.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct aux modalités de réservation, sites internet de la C3G et des communes,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA
- ...

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif*

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°2 : Développement du compostage en habitat collectif

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Bien que l'habitat collectif ne soit pas prédominant, le développement de la pratique du compostage en habitat collectif est indispensable dans une démarche globale de prévention visant aux changements de comportement.

La promotion du compostage collectif doit être développée. Il s'agit d'identifier, d'accompagner tout habitant désirant mettre en œuvre un projet de compostage collectif, tout en garantissant la pérennité du site de par le choix des projets et des référents, la formation des habitants mais aussi par l'apport de structurant...

Il est également indispensable de sensibiliser et d'aider les syndic (secteur privé) et les bailleurs sociaux (secteur public) en charge d'habitat collectif à mettre en œuvre ces projets ou à devenir des appuis et relais auprès des habitants.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2017, il y a 3 sites de compostage. L'objectif final est d'avoir en fonctionnement 9 sites de compostage pérenne à l'horizon 2024.

Un autre objectif est de suivre le taux de participation des foyers pour chaque site.

Enfin, pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,02	0,02	0,03	0,04	0,04	0,05
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif	0 €	957 €	1 174 €	1 392 €	1 610 €	1 828 €	2 046 €
Résultat							
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage collectif (cumulés)							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	2	3	4	5	6
Résultat	0						
Nombre de foyers participant au compostage collectif							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		10	20	30	40	50	60
Résultat	0						
Pourcentage de nouveaux utilisateurs formés à la pratique par un maitre composteur							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		80%	85%	90%	95%	100%	100%
Résultat	0%						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Résultat Kg/hab.	0,0						
Résultat tonnes	0						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 2 fois par an							
Année	Réf	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		75%	75%	80%	90%	95%	100%
Résultat	0%						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : B Trillou / chargé de prévention							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Création d'une procédure diffusable avec les pré-requis pour la demande d'installation d'un site (minimum nombre de référents, espaces verts ...), et les étapes à suivre.			
Mise en œuvre d'une procédure de sélection des sites de compostage de proximité			
Achat de composteurs			Marché public ou consultation
Rencontrer l'ensemble des bailleurs sociaux et des syndicats en vue d'établir des partenariats			Besoin des élus pour plus de poids
Communication écrite			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique du compostage, - Articles/post/affiche etc. sur les étapes pour demander l'installation d'un composteur collectif - Mise en ligne sur les sites internet 			Besoin de compétences en agronomie, en communication...
Mise en œuvre			
Sélection des sites de compostage en fonction des demandes			
Installation de sites de compostage et formation des usagers et de référents composteurs			
Proposer un temps d'inauguration des sites (viser l'autonomie des sites sur ce point) : goûter/apéro... si possible en le rattachant à un collectif existant			
Assurer un apport de matière carbonée sur chaque site pérenne (faire un lien avec la fiche action broyage) : professionnel de l'entretien des espaces verts...			

Suivi			
Suivi des usagers : hotline			
Suivi des sites (et taux de participation des foyers) : visite sur place, avec enquête préalable du référent pour obtenir le taux de participation			
Suivi des usagers : enquêtes			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Vérification du stock	■		■	■	■	■
Achat de composteurs		■	■	■	■	■
Création d'une procédure avec les pré-requis pour la demande d'installation d'un site	■					
Mise en œuvre d'une procédure de sélection des sites de compostage de proximité		■				
Rencontrer les bailleurs sociaux et des syndicats		■	■			
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Sélection des sites	■	■	■	■	■	■
Installation de sites et formation	■	■	■	■	■	■
Proposer un temps d'inauguration	■	■	■	■	■	■
Assurer un apport de matière carboné sur chaque site pérenne	■	■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Humus et associés		x		x	x		
			Association spécialisée avec des formateurs				
				x	x	x	

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc.
Ce kit peut aussi être relayé auprès des résidences par les syndic et bailleurs sociaux.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct aux modalités de réservation, site internet de la C3G et des communes,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (par exemple une inauguration).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA
- ...

⇒ ***En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage domestique***

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°3 : Développement du compostage dans les cimetières

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux.

Les cimetières répartis sur les 18 communes du territoire, disposent de bacs pour collecter ce qui est qualifié de déchets. Pourtant il s'agit notamment de « déchets » verts : fleurs fanées, plantes, ou encore de substrat, terre... qui n'ont aucun intérêt à être collecté avec les ordures ménagères. Ils devraient être compostés, donc triés des autres déchets plastiques (pots, jardinières, sous-coupes...) ou autres déchets résiduels.

Les cimetières étant gérés et entretenus dans le cadre du service public (que ce soit à l'échelle de la commune, de la communauté de communes...), cette action est une action éco-exemplaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, il n'y a pas de cimetière équipé de composteur. L'objectif final est d'avoir 6 cimetières équipés de composteur à l'horizon 2024.

Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par semestre la première année, puis 1 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
Résultat	0						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		160 €	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les cimetières (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	2	3	4	5	6
Résultat	0						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,07	0,14	0,22	0,28	0,35	0,42
Résultat Kg/hab.	-	-	-	-	-	-	-
Résultat tonnes	-	-	-	-	-	-	-
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 1 fois par an							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		75%	80%	80%	90%	95%	100%
Résultat	0						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : B Trillou / chargé de prévention							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Information des mairies	■		■		■	
Recherche et rencontre de référents		■		■		■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication pour le tri dans les cimetières	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Installation du composteur et formation du référent		■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place		■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°4 :
Développement du compostage dans les écoles**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux.

Les 20 écoles et les 5 centres de loisirs, qui regroupent les cantines produisent des biodéchets de par leur restauration. La mise en place de compostage dans ces sites à plusieurs vertus : détourner des biodéchets de la collecte, faire preuve d'une éco-exemplarité en tant qu'établissement d'enseignement, disposer d'un espace pédagogique pour les enfants.

Sur le territoire 3 centres de loisirs disposent déjà d'un composteur, majoritairement utilisés pour la sensibilisation des enfants mais qui n'ont pas un impact véritable sur le tri à la source des biodéchets.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le nombre d'écoles ou centres de loisirs équipés de composteur est de 3. L'objectif final est d'avoir 10 sites équipés à l'horizon 2024, si tant est que cela s'avère pertinent (espace vert suffisant).

Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1 009 €	1 231 €	1 140 €	1 183 €	1 227 €	1 270 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les écoles ou centres de loisirs (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4	6	7	8	9	10
Résultat	3						
Quantités évitées : biodéchets compostés in situ							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,064	0,094	0,109	0,123	0,137	0,151
Résultat Kg/hab.	0,048						
Résultat tonnes							
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs de suivi							
% de sites ayant été contrôlé 2 fois par an							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		75%	85%	90%	100%	100%	100%
Résultat	0%						
Responsable du suivi des indicateurs de suivi : B Trillou / chargé de prévention							

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Inventaire du nombre de cantines	■					
Information des mairies	■	■	■	■	■	
Recherche et rencontre de référents	■	■	■	■	■	■
Communication écrite						
Création/ adaptation des supports de communication pour le tri dans les cantines	■	■		■	■	
Mise en œuvre						
Installation du composteur et formation du référent	■	■	■	■	■	■
Suivi						
Suivi: visite sur place	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles*

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les biodéchets représentent le gisement d'évitement le plus important. Les caractérisations des Ordures Ménagères et Résiduelles faites sur d'autres territoires montrent qu'il reste 25 à 30% en poids de déchets putrescibles dans ce flux. Environ 10% sont en fait directement dû au gaspillage alimentaire, ce qui représenterait 20 kg/hab. pour la C3G.

Le gaspillage alimentaire est une problématique à la fois environnementale, économique et éthique, et de nombreux objectifs réglementaires ont vu le jour ces dernières années. Au niveau français, le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a établi un objectif de diminution de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire a également été intégrée au Plan National pour l'Alimentation et au Programme National de Prévention des Déchets. Enfin, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a établie l'obligation, avant le 1er septembre 2016, de mise en place d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration gérés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il s'agit donc ici d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre de leur obligation. Chaque école sera suivie pour la co-construction et la mise en œuvre d'un plan d'actions, après une phase d'état des lieux et de propositions d'actions.

A une autre échelle, il s'agira de participer à la sensibilisation de l'ensemble de la population, par le biais notamment d'animations et de toutes autres opportunités pouvant se présenter. Le but sera d'attirer l'attention des foyers sur cette problématique afin qu'ils prennent conscience des enjeux et pour qu'ensuite ils retiennent les conseils et astuces qui leur seront donnés.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif final en termes d'accompagnement des écoles, est que toutes les cantines qui correspondent aux 20 écoles du territoire disposent d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'autre objectif plus large est que 20% des foyers réduisent de moitié leur gaspillage alimentaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,11	0,11	0,12	0,12	0,11	0,26
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4 500 €	4 500 €	4 900 €	4 600 €	4 300 €	9 600 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Nombre d'écoles accompagnées en cumulées							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		3	6	9	11	13	20
Résultat	0						
Quantités de gaspillage alimentaire dans les cantines évitées, en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,08	0,17	0,25	0,30	0,35	0,54
Résultat Kg/hab.	0,00						
Résultat tonnes	0,00						
Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		427	862	1 524	2 639	3 555	4 489
Résultat	-						
Economie réalisée par les foyers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		11 004 €	22 234 €	39 310 €	68 080 €	91 706 €	115 811 €
Résultat	0						

Réduction du gaspillage alimentaire dans les foyers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,24	0,48	0,85	1,45	1,94	2,42
Résultat Kg/hab.	0,0						
Résultat tonnes							
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Préparation			
Faire l'inventaire du nombre de cantines, par rapport au nombre d'écoles			
Mettre en œuvre une procédure de création des équipes projets au sein des écoles pour la lutte contre le gaspillage			
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires			
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants (mieux si une segmentation est faite pour personnaliser le message)			
Communication écrite			
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités			Besoin de compétences en sociologie, en communication...
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Communication orale et visuelle			
Relayer les campagnes nationales existantes.			
Mise en œuvre			
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires			
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles			
Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école			
Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants			

Suivi			
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves			En interne par l'école
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Faire l'inventaire du nombre de cantines	■					
Mettre en œuvre d'une procédure de création des équipes projets au sein des écoles	■			■		
Diffuser l'information sur l'accompagnement des écoles pour identifier les volontaires	■	■	■	■	■	■
Créer des animations de sensibilisation au gaspillage alimentaire à destination des habitants		■				
Communication écrite						
Créer des supports de communication contre le gaspillage alimentaire des usagers : - A définir suivant les opportunités	■	■		■		
Relayer les campagnes nationales existantes.	■	■	■	■	■	■
Communication orale						
Relayer les campagnes nationales existantes.	■	■	■	■	■	■
Mise en œuvre						
Sélectionner des écoles et des équipes projets volontaires		■		■		■
Réaliser des diagnostics et des plans d'actions en concertation avec les équipes projets dans les écoles		■	■	■	■	■
Réaliser des diagnostics (pesée) à posteriori, après mise en œuvre du plan d'action dans chaque école				■	■	■
Mettre en œuvre les animations ou d'autres actions de sensibilisation à destination des habitants		■	■	■	■	■

Suivi																				
Proposer un temps / une forme de présentation des résultats à destination des parents d'élèves et des élèves																				
Possibilité de créer des temps d'échange entre les équipes projets, professionnels de la restauration, etc.																				
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI																				

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Pro-portion		x		x	x		
			Structure spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Communication sur les différentes pages web,
- Stand de sensibilisation sur des événements adéquats,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (par exemple une présentation aux parents d'élèves des résultats de lutte contre le gaspillage d'une école).

Valorisation des résultats

- Rapports annuels du C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA
- ...

⇒ *En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage dans les écoles*

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe A : Promotion de la réduction et de la valorisation des biodéchets et des déchets verts

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Ce qui est appelé « déchets verts » représentent en 2016 11% des déchets pris en charge sur le territoire, soit 45 kg/hab./an. En 2017, le territoire a intégré la commune de Lapeyrouse-Fossat (2 758 habitants soit 13% de la C3G), qui dispose d'une collecte de déchets verts et représentait cette année-là 258 tonnes de déchets verts à elle seule, soit 93 kg par habitant de cette commune et 12 kg par habitant en plus à l'échelle de la C3G !

Ces collectes de déchets verts qu'elle se fasse en déchèterie ou encore plus en porte à porte sont problématiques. Il s'agit d'une ressource, perdue pour le sol où elle a été produite, et non d'un « déchet ». Leur prise en charge engendre des impacts environnementaux et économiques ; sans oublier la perte de matière organique du jardin par l'excavation de ce qui est encore majoritairement considéré comme un déchet et non une ressource.

Il s'agit donc ici tout d'abord de mettre en œuvre les différents moyens permettant aux usagers de reprendre conscience de l'intérêt de recycler la matière organique de leur jardin... dans leur jardin, et de manière opérationnel d'avoir recours au compostage, au paillage, au mulching, au broyage... Dans un second temps, ou parallèlement, il s'agira de favoriser le développement d'espace vert à croissance lente, générant moins de déchets verts (exemple de gazon rustique, prairies fleuries, arbres d'ornement, haie vive...), par la sensibilisation mais aussi par un travail au sein des documents d'urbanisme.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2016, le ratio de déchets verts collecté est de 49 kg/hab (en déchèterie uniquement), auquel s'ajoutent les 12 kg/hab. supplémentaire générés par le service existant sur la commune de Lapeyrouse-Fossat. L'objectif est d'atteindre 41 kg/hab. en 2024.

Attention, il n'est pas possible (du moins en 2018) de connaître la part de déchets verts déposés en déchèterie provenant des habitants de la C3G.

Les objectifs secondaires sont :

- De renforcer le dispositif de broyage accessible pour les usagers, et mettre en œuvre les dispositifs qui aideront les usagers récurrents à se doter de leur propre matériel (prêt de matériel...)
- De sensibiliser les usagers sur les déchèteries par le biais d'animation qui seront assurés par DECOSET,
- De travailler à moyen terme sur la constitution optimale des espaces verts.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP (hors animation en DT faite par DECOSET)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		7 883 €	11 630 €	13 268 €	13 533 €	13 645 €	15 979 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de petits broyeur détenus pour prêt (cumulés)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	2	3	3	3	3
Résultat	0						
Nombre de réunions avec des acteurs de l'urbanisme							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		2	1	1	1	1	1
Résultat	0						
Nombre d'interventions de broyage par un agent dédié							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		211	284	287	363	366	444
Résultat							
Quantités évitées : déchets verts broyés en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		5	7	7	8	8	10
Résultat Kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						
Objectif € économisés sur le porte à porte *		7 145 €	9 625 €	9 724 €	12 280 €	12 406 €	15 040 €

*** sur la base du coût à la tonne 2018 de traitement et 30% de la collecte et du transport du flux déchets verts collectés en porte à porte**

Evolution de la collecte des déchets verts, en kg/hab. (porte à porte et DT de DECOSET)							
Année	Réf 2017*	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		72	69	67	64	62	59
Résultat Kg/hab.	74						
*En 2017, la commune de Lapeyrouse a intégré la C3G, et sa collecte de déchets verts (la seule du territoire) représentait 258 tonnes soit 12 kg/hab. en plus de 2016 !							
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Animations en déchèteries			
Suivre le travail de DECOSET à ce sujet			Besoin de compétences en jardinage, animation
Développement du broyage sur placette			
Mettre à jour le partenariat avec l'ESAT de Lavour (prévu dans les moyens économiques : subvention des opérations à 50%) ou une alternative			
Mettre en œuvre des opérations de broyage			
Penser à assurer un apport de broyat pour des composteurs collectifs			
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel			
Rencontrer des jardinerie, magasins de bricolage, équipementiers professionnels... dans le but d'établir des partenariats en vue du prêt de broyeurs aux usagers pour faciliter l'achat a posteriori			
Acheter des petits broyeurs pour les prêter aux usagers (soit via un partenariat avec une enseigne, soit assuré par la CC)			
Autres actions			
Tenter de mettre en relation les habitants et les services techniques afin de récupérer le bois de ce dernier pour les premiers			
Communication			
Création/ adaptation des supports de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Guide pratique des alternatives à la collecte, - Articles/post/affiche etc. sur les possibilités de prêts ou de broyage sur placettes Mise en ligne sur les sites internet			Besoin de compétences en agronomie, en communication...

Travailler sur les documents d'urbanisme			
Elaboration d'un projet de boîte à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Mise en place d'un groupe de travail commun avec des représentants de la thématique prévention des déchets et des représentants du (des) PLU Adaptation de la boîte à outils	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Participation dans le cadre d'une modification ou révision du(des) PLU aux groupes de travail concernant l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de l'éventuel document spécifique déchets (annexé au règlement)	Approfondir le calendrier actuel des PLU		
Suivi			
Suivi : enquêtes de satisfaction des usagers			Besoin de compétences en statistique, en communication...
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI			

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Préparation						
Information des mairies	■		■		■	
Recherche et rencontre de référents		■		■		■
Développement du broyage sur placette						
Mettre à jour le partenariat avec l'ESAT de Lavaur ou une alternative	■	■	■			
Mettre en œuvre des opérations de broyage	■	■	■	■	■	■
Penser à assurer un apport de broyat pour des composteurs collectifs	■	■	■	■	■	■
Facilitation de l'acquisition de broyeur individuel						
Rencontrer des jardinerias, magasins de bricolage, équipementiers professionnels... et bilan annuel	■	■	■		■	
Acheter des petits broyeurs pour les prêter aux usagers (soit via un partenariat avec une enseigne, soit assuré par la CC)		■	■	■	■	■
Travailler sur les documents d'urbanisme						
Boite à outils pour l'intégration de la prévention dans les documents d'urbanisme	■	■	■			
Mise en place d'un groupe de travail commun		■	■			
Participation dans le cadre d'une modification ou révision du (des) PLU à des groupes de travail				Suivant le calendrier des révisions		
Suivi						
Suivi des usagers : visite sur place		■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Arbres et Paysage d'Autan		x		x	x		
			Association spécialisée de conseil et de sensibilisation				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en mairies, déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web, sites internet de la C3G et des communes,
- Animation en déchèteries,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les événements le permettant (inauguration de la 1^{ère} séance de broyage).

Mise en œuvre de l'action

/

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

⇒ ***En parallèle voir en commun avec l'action de développement du compostage collectif***

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°7 :

Développer les alternatives à la collecte des encombrants

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le réemploi permet de ré-employer un objet qui dans d'autres circonstances aurait pu être jeté.

L'activité du réemploi a de multiples bénéfices :

- Environnemental : il permet de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de collecte et de traitement des déchets, et plus largement l'empreinte écologique du produit,
- Economique : il permet d'économiser les coûts de gestion des déchets ; pour l'utilisateur de s'équiper bien souvent à moindre coût ; et de créer une activité économique
- Social : le secteur crée des emplois ; et plus globalement incite à la rencontre et aux échanges entre habitants.

Le développement du réemploi permet donc directement de réduire les déchets, mais il peut nécessiter une étape de réparation et exige de mettre en place les structures nécessaires (zone de dépôt, ressourceries, ateliers de réparation, zones de don...) et de faire évoluer les comportements pour favoriser le troc, le don mais aussi pour l'achat d'objets issus du réemploi ou de la réutilisation.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- Communiquer sur le réemploi : sur la plateforme Ecomairie et les structures existantes pour le dépôt et pour l'achat,
- Faire la promotion de la réparation et des acteurs qui y œuvrent, y compris via l'annuaire existant <https://www.annuaire-reparation.fr/>
- Aider les structures existantes à pérenniser leur activité : faciliter l'accès aux flux, accompagner la recherche de locaux...
- Structurer la filière de réemploi du territoire : établir un schéma du réemploi pour identifier les besoins vis-à-vis des flux, des usagers, des structures existantes, etc.
- Créer ou accompagner les porteurs de projet pour de nouvelles structures si nécessaire,
- Organiser périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...
- Et saisir toutes les opportunités qui se présenteraient sur la durée du programme.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,12	0,10	0,06	0,08	0,01	0,01
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4 334 €	3 572 €	8 524 €	7 533 €	3 723 €	2 123 €
Résultat	-						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Mise en œuvre d'une ressourcerie à l'échelle du PETR Pays Tolosan							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif implantation		-	-	-	1	-	-
Résultat implantation	0						
Quantité connue orientée vers le réemploi (ressourcerie, échange via la plateforme Ecomairie...)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,01	0,05	0,1	0,9	1,8	2,7
Résultat kg/hab.	0						
Résultat tonnes	0						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Aider les structures existantes			
Recenser les structures Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication			
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et les structures - Mise en ligne sur le(s) site(s) internet,			
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation, y compris sur le site internet			
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux....			
Promouvoir le réemploi entre habitants			
Suivre la plateforme Ecomairie, la mettre en avant, s'en servir pour mettre en évidence des événements			
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...			
Structurer la filière sur le territoire			
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire		DECOSET	
Créer (ou accompagner) de nouvelles ressourceries (si nécessaire)			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient			

Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	
---	--	---------	--

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5				Année 6															
Aider les structures existantes																																				
Recenser les structures Rencontrer l'ensemble des structures existantes pour (re)faire le point sur leurs besoins, attentes générales et également sur les aspects communication																																				
Créer des supports de communication : - Articles/post/affiche etc. sur le réemploi et les structures, - Mise en ligne sur les sites internet																																				
Communication sur les structures existantes pour le dépôt et l'achat, la réparation, y compris sur le site internet																																				
Accompagner les structures existantes : recherche de locaux plus grands, accès aux flux...																																				
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...																																				
Promouvoir le réemploi entre habitants																																				
Suivre la plateforme Ecomairie, la mettre en avant, s'en servir pour mettre en évidence des évènements																																				
Favoriser les changements de comportement en organisant périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...																																				

Structurer la filière sur le territoire															
Etablir un schéma de développement de l'activité de réemploi à l'échelle du territoire															
Créer (ou accompagner) de nouvelles ressourceries (si nécessaire)															
Suivi															
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient															
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI															

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Collectif Ad'Oc		x		x	x		
			Collectif de professionnels occitans de la gestion du déchet engagés dans une démarche éthique : recycleries...				
Recyclivre	x			x	x		
			Collecte gratuite de livres pour leur donner une 2 nd e vie				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication papier à remettre en déchèteries, en communautés de communes, etc.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers les sites des structures,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible,
- Ne pas oublier de solliciter la presse locale pour les évènements le permettant.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°8 :

Poursuivre le détournement du textile des Ordures Ménagères

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le textile peut faire l'objet d'un réemploi, ou a minima d'un recyclage quand il est collecté dans la filière prévue à cet effet, donc dans les bornes gérées par des structures accompagnées par l'éco-organisme Eco-TLC. Malheureusement une quantité non négligeable de textile se retrouve souvent dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). Les caractérisations des OMR faites sur des territoires similaires l'ont montré.

Bien qu'en augmentation, la quantité de textiles collectée pourrait l'être encore plus avec cette part qui ne rentre pas dans la filière adéquate. Une des raisons possibles ? La méconnaissance des règles de tri qui intègre également les vêtements troués, les chiffons, la maroquinerie, les chaussures... à conditions que tous ces articles soient propres et secs (pour éviter de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure). L'affichage sur les bornes ne présente pas toujours cette information. Une autre raison possible : un manque de bornes.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs sont les suivants :

- S'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile et le cas échéant le renforcer,
- Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes,
- Arriver de part ces actions à détourner 3 kg par habitant de textile des Ordures Ménagères.

Ces actions seront réalisées en partenariat avec l'éco-organisme concerné, Eco-TLC, qui dispose notamment de moyens techniques (cartographie des points d'apport de votre périmètre, kit de communication personnalisable), financiers (soutien financier au titre d'actions de communication) et humains (conseillers).

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		457 €	457 €	457 €	457 €	457 €	457 €
Résultat	0 €						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention</i>							
Indicateurs d'impacts							
Quantité de textile collecté dans les bornes prévues à cet effet							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		3,72	4,22	4,72	5,22	5,72	6,22
Résultat kg/hab.	3,22						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Si nécessaire, faire un point avec le conseiller Eco-TLC			
Identifier les problématiques			
Faire un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile, d'un emplacement correct - Quelle communication actuellement sur le site ? sur les bornes ? etc. - La cartographie des bornes est-elle disponible ? est-elle suffisamment intuitive ? - ... 			
Optimiser la collecte			
Renforcer le réseau et/ou déplacer certaines bornes si besoin.			
Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Le Relais SRCE	x			x	x	x	
			Collectent le réseau de bornes textiles du territoire				
Eco-TLC	X		X	X		X	
			Eco-organisme de la filière textile				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication Eco-TLC à utiliser : ne pas oublier, si nécessaire, de mettre à jour l'affichage sur les bornes.
- Communication sur les différentes pages web avec accès direct vers le site d'Eco-TLC,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°9 : Sensibiliser pour un changement de comportement

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'amener les habitants, adultes, enfants, et les usagers à prendre conscience de leur production de déchets, des dangers et impacts qu'ils engendrent, afin de les responsabiliser et qu'ils apprennent à les réduire et mieux les gérer. Cette action consiste donc à sensibiliser sur le thème général de la prévention et à promouvoir les achats éco-responsables et tous les gestes de réduction.

La communication a un rôle clé.

Des campagnes de communication seront réalisées via les supports disponibles : articles au sein des différentes communications envoyées aux usagers, messages sur les panneaux d'affichage, site internet de la C3G. De même, un guide de la prévention va être réalisé ou actualisé (dématérialisé et/ou en version papier mais en nombre limité).

Afin de motiver la population, de les impliquer et de suivre l'évolution, des indicateurs quantitatifs vont être établis et devront être diffusés aux habitants de la C3G.

De même des stands d'animation seront tenus lors des événements marquants du territoire (les fêtes organisées dans les communes, les brocantes ou vides-greniers du territoire) pour aller à la rencontre des habitants. Le cas échéant, les organisateurs seront rencontrés à minima pour leur proposer des pistes pour en faire des événements moins producteurs de déchets :

Plus périodiquement, des actions seront menées durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), la Semaine du Développement Durable (SDD) ou encore la Semaine pour les Alternatives aux Pesticides... Ces moments de rencontre mettront en avant les gestes à adopter et les achats à promouvoir. Des expositions d'œuvres d'artistes basées sur la réutilisation pourront être montées.

L'éducation est un autre rôle clé.

Il n'est plus à démontrer l'intérêt d'éduquer les enfants que ce soit en tant que futurs adultes, mais aussi en tant que relais auprès de leurs parents. Des animations seront donc réalisées, uniquement en milieu scolaire. De même, dans toutes les écoles ou centres de loisirs les récupérateurs seront démultipliés : pour les piles (cf. action 11), les gourdes de compotes, les instruments d'écriture (éventuellement avec Terracycle).

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action est de sensibiliser, responsabiliser les habitants sur les déchets qu'ils produisent, et d'amener 5% des foyers à changer de comportements d'achat.

Un des objectifs secondaires est de sensibiliser 10% des foyers pour parvenir à 5% des foyers qui changent de comportement.

Un autre consiste à sensibiliser les enfants par la réalisation d'animation dans les classes, de sorte que chaque élève est été sensibilisé au moins une fois sur son cursus primaire.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,16	0,11	0,12	0,13	0,14	0,14
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		22 600 €	16 000 €	9 400 €	9 700 €	17 000 €	10 000 €
Résultat	0 €						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention</i>							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de classes scolaires sensibilisées par an							
Année	Réf 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		10	15	20	25	30	30
Résultat	0						
Nombre de séances de sensibilisation par an hors scolaire							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		5	5	5	5	5	5
Résultat							
Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		355	715	1077	1444	1814	2188
Résultat							

Quantités de déchets évités par le changement de comportement							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,2	0,3	0,5	0,7	0,9	1,0
Résultat Kg/hab.	0,0						
Résultat tonnes	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention</i>							

Indicateurs de suivi							
Enquête sur les pratiques de prévention							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	1	0	0	1	0
Résultat	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de suivi : B Trillou / chargé de prévention</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Communication			
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication			
Faire le plan stratégique de communication			
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias			
Animation et accompagnement des évènements			
Recenser les évènements existants			
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction de leurs déchets			
Tenir des animations durant des évènements			
Organiser des actions durant les semaines thématiques			
Actions propres au milieu scolaire			
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire			
Etudier la possibilité d'associer les collègues			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Communication						
Faire un diagnostic de l'existant en termes de support de communication	■			■		
Faire le plan stratégique de communication		■				
Diffuser les campagnes de communication sur les différents médias		■	■	■	■	■
Animation et accompagnement des évènements						
Recenser les évènements existants	■					
Rencontrer les organisateurs d'évènements pour leur proposer des pistes de réduction des déchets	■	■		■		
Tenir des animations durant des évènements		■	■	■	■	■
Organiser des actions durant les semaines thématiques		■	■	■	■	■
Actions propres au milieu scolaire						
Mettre en œuvre des animations dans le milieu scolaire	■	■	■	■	■	■
Etudier la possibilité d'associer le collège		■	■			
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de la communication				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne d'information large, multidiffusion/ multimédia :

- Kit de communication,
- Communication sur les différentes pages web,
- Utilisation des abribus du Conseil Départemental si possible.

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°10 :
Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants Stop-pub**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les imprimés non sollicités représentent 800 000 tonnes en France en 2015. Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et qui désirent ne plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent en général le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités territoriales.

Le pourcentage de boîtes aux lettres équipées en 2018 (inconnu en 2016) est de 27 %, l'action vise à renforcer ce pourcentage.

Diffusion

Pour un accès optimal, le nombre de lieu de distribution de l'autocollant sera augmenté. Il sera distribué dans des lieux de passage du public :

- Mise à disposition en continu dans les lieux publics (accueil de la mairie, accueil des services techniques),
- Mise à disposition auprès d'acteurs locaux (cinéma, bibliothèque, piscine, police, AMAP, réception des nouveaux habitants) et lors d'évènements particuliers (SERD, forum des associations...), et éventuellement auprès des associations et commerçants de proximité (pharmacies, boulangeries...).

Le site internet de la C3G comportera un article de sensibilisation ainsi que les indications sur l'endroit où se procurer des Stop-pub et la possibilité de les imprimer.

Impact

Le comptage des boites aux lettres équipées sera récupéré tous les ans auprès de La Poste.

Pour négocier avec les annonceurs la diminution des quantités d'imprimés publicitaires produits et le respect par les distributeurs de l'autocollant « Stop Pub », des rencontres avec les annonceurs et distributeurs seront réalisées, éventuellement à l'échelle de DECOSET.

OBJECTIFS DE L'ACTION

En 2018, le nombre de boîtes aux lettres équipées est de 27%. L'objectif est d'atteindre 40% des boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub.

Il s'agit aussi de faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux, et d'influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les annonceurs.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		354 €	354 €	201 €	354 €	201 €	354 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Taux de boîtes aux lettres équipés d'un Stop-Pub							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		29%	31%	34%	36%	38%	40%
Résultat	27%						
Nombre de nouveaux autocollants apposés							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		190	200	200	210	210	210
Résultat							
Quantités d'imprimés évités							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		4,44	4,79	5,13	5,48	5,83	6,19
Résultat Kg/hab.	4,06						
Résultat tonnes	84						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs de suivi

Rencontre avec les annonceurs							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	1	0	1	0	1
Résultat	0						
<i>Responsable du suivi des indicateurs de suivi : B Trillou / chargé de prévention</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Diffusion des stop-pub			
Faire un point sur le stock de Stop-pub			
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion			
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub			
Impacts			
Demande annuelle du taux d'apposition			
Rencontre des annonceurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Diffusion des stop-pub						
Faire un point sur le stock de Stop-pub	■		■	■	■	■
Rechercher de nouveaux lieux de diffusion	■	■	■	■		
Assurer et suivre les approvisionnements en stop-pub		■	■	■	■	■
Impacts						
Demande annuelle du taux d'apposition		■	■	■	■	■
Rencontre des annonceurs et distributeurs pour négocier un ajustement des impressions en fonction de l'évolution du nombre de Stop-pub	■	■		■		■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X		x	x	x		
			Mutualisation et harmonisation de l'action				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
La Poste	x			X			
			Comptage du nombre de Stop-pub				
Annonces et distributeurs	x			X			
			Responsables du nombre d'imprimés et du respect de l'autocollant				
Commerçants, mairies, agences immobilières...		x					
			Lieux de distribution				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multi-thématique

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

**FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°11 :
Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leurs productions**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les piles et accumulateurs portables (assimilables à ceux produits par les ménages) peuvent contenir certaines substances dangereuses pour l'environnement, et présentent par ailleurs un fort potentiel de recyclage des matières qui les composent (métaux, plastiques...). A titre d'exemple, une petite pile bouton contenant du mercure jetée dans la nature pollue 1m³ de terre et 1 000 m³ d'eau pendant 50 ans.

La C3G n'a pour le moment pas signé de convention avec l'un des 2 éco-organismes agréés pour prendre en charge les piles. Les piles sont collectées en déchèteries, ou les quelques boîtes à piles existantes sur le territoire sont déposées en déchèteries.

L'objectif de collecte des P&A portables retenus est de 30% à l'horizon 2024, soit plus de 0,13 kg/hab./an. L'objectif fixé au niveau européen par la directive vise un taux de collecte de 45 % en 2016 des piles et accumulateurs portables usagés. Cette différence prend en compte la collecte réalisée par les acteurs (au niveau national en 2016 : 26% par les communes, 34% de collecte par les distributeurs, 40% par d'autres détenteurs).

Afin d'augmenter le taux de collecte, des opérations de sensibilisation vont être menées (dans le cadre des communications multithématiques), le nombre de points de collecte va être augmenté, de même des opérations plus ponctuelles visant au déstockage seront organisées. Ces opérations seront centrées sur les alternatives, la collecte n'étant qu'un prétexte pour faire venir les gens : « tu as vu tout ce que tu as jeté ? Prends plutôt des piles rechargeables ! »

Un concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires sera organisé chaque année. Il s'agira pour gagner de collecter le maximum de piles en quantité, et/ou le maximum de piles par élèves. Ce concours s'accompagnera d'une sensibilisation des élèves à la problématique des piles et aux alternatives plus écologiques (objets fonctionnant sans piles, batteries ou piles rechargeables...).

De même, chaque année, plus de 75 millions de cartouches d'impression bureautique sont mises sur le marché en France, ce qui représente 8500 tonnes de cartouches et de toners. Les cartouches et les toners usagés contiennent des composants très toxiques pour l'environnement et la santé humaine, ce qui les classe dans la famille des Déchets Industriels Dangereux. Ils doivent donc être collectés via des dispositifs spécifiques. Le taux de collecte est de 63% en tonnage en 2015 (soit 5 300 tonnes) et de 25% en unité (source : *Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2015*). Des opérations de collecte seront donc également organisées pour ces flux.

Toutes ces opérations de collecte ont surtout pour but, outre d'assurer l'élimination correcte, de faire prendre conscience à l'utilisateur de la quantité qu'il produit pour aboutir à un changement de comportement d'achats vers d'autres appareils, piles rechargeables, rechargement de cartouches d'encre...

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à sensibiliser les habitants et usagers sur l'intérêt d'utiliser des alternatives plus écologiques aux P&A jetables (objets sans piles, chargeurs...). Elle vise également à rediriger les piles et accumulateurs (P&A), ainsi que les cartouches et toners présents dans les ordures ménagères vers la collecte appropriée, notamment par le dépôt dans les points de collecte mis à disposition afin d'arriver à un taux de collecte de 30% du gisement produit pour les P&A.

Cet objectif passera par la signature d'une convention avec l'un des 2 éco-organismes chargés de la collecte des piles.

L'objectif secondaire est d'organiser 1 concours de collecte entre toutes les écoles primaires volontaires, chaque année.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		2 365 €	2 365 €	2 365 €	2 365 €	2 365 €	2 365 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Opération de déstockage organisée							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		4	4	4	4	4	4
Résultat	0						
Concours de collecte à destination des écoliers							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	1	1	1	1	1
Résultat	0						

Quantités de piles collectées							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/hab.		0,02	0,04	0,07	0,09	0,11	0,13
Résultat Kg/hab.	0,00						
Résultat tonnes	0,00						
<i>Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention</i>							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Les lieux de dépôts			
Signer une convention avec un éco-organisme			
Trouver des lieux de dépôt pour les bornes de collecte			
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres évènements)			
Organiser des concours entre les écoles			
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles			
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs			
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion			
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Les lieux de dépôts						
Signer une convention avec un éco-organisme	■					
Trouver des lieux de dépôt pour les bornes de collecte	■	■	■	■	■	■
Organiser des opérations de déstockage (essayer de les associer à d'autres événements)		■		■		■
Organiser des concours entre les écoles						
Diffuser l'information sur la tenue d'un concours au sein des écoles		■			■	
Organiser le concours, prévoir le ou les lots pour le ou les vainqueurs		■			■	
Remettre les lots et inviter la presse locale à cette occasion		■			■	
Faire le bilan pour décider de refaire ou non cette action		■			■	
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Eco-organisme	X		x	x		x	
			Assure la collecte des piles				
Autres EPCI	X			x	x		
			Retours d'expériences				
DECOSET	X		x	x	x		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Enseignant	x				x		
			Relayer le concours				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

Campagne de communication multi-thématique

Presse locale pour la remise des prix du concours dans les écoles

Utilisation des abribus du conseil départemental suivant l'échelle

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

Axe D : Développement de l'éco-exemplarité de la C3G et des communes adhérentes

FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N°12 : Etre éco-exemplaire en tant qu'établissement public

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éco-exemplarité des collectivités, c'est à la fois :

- des obligations réglementaires,
- une voie pour convaincre de l'intérêt de la démarche les élus et le personnel afin qu'ils portent le message, grâce à leur compréhension des enjeux.

En termes d'obligation réglementaire, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte à renforcer le cadre normatif. Les collectivités publiques ou établissement de l'Etat doivent, avant 2020, réduire la consommation de papier de bureau et mettre en place un plan de prévention en ce sens.

Des obligations portent également sur les achats de papier et d'articles de papeterie avec au moins 40% de produits ici de papier recyclé en 2020 et les autres produits doivent être fabriqués à partir de fibres issues de forêts gérées durablement.

Ou encore, tous les marchés publics ont l'obligation de prendre en compte des objectifs de développement durable dans la définition des besoins.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif général de l'action vise à développer l'éco-exemplarité des établissements publics.

Il s'agira dans un premier temps de réaliser le plan d'action papier au sein de la C3G, puis dans un second temps, un plan d'actions plus large sera également établi. Les actions et les thématiques concernées seront définies une fois l'état des lieux établis.

Enfin, les adhérents seront accompagnés pour qu'ils réalisent à minima leur plan d'action papier. La C3G proposera d'organiser des temps d'échanges avec ces adhérents pour faire le point de l'avancement de chacun et apporter une aide soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0,07	0,11	0,12	0,12	0,12	0,11
Résultat	0,00						
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		3 151 €	4 877 €	4 269 €	5 269 €	4 182 €	4 833 €
Résultat	0 €						
Responsable du suivi des indicateurs de moyen : B Trillou / chargé de prévention							

Indicateurs d'impacts							
Nombre de diagnostic interne (en cumulés) (C3G et communes)							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	5	10	15	19	19
Résultat	0						
Réalisation des plans d'action papier							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		1	5	10	15	19	19
Résultat	0						
Réalisation de plans d'action globaux							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif		0	1	0	7	10	19
Résultat	0						
Quantités de déchets évités par agent sur la C3G							
Année	Réf 2016	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Objectif kg/agent		62	61	59	58	56	55
Résultat Kg/agent	64						
Résultat tonnes	2						
Responsable du suivi des indicateurs d'impacts : B Trillou / chargé de prévention							

ETAPES CLES DE L'ACTION

Etape	Délais	Responsable du suivi de l'étape	Remarque(s)
Plans de réduction du papier			
Faire un audit de la production de papier au sein de la C3G (y compris des outils d'impression)			
Réaliser et mettre en œuvre le plan d'actions au sein de la C3G			
Organiser un temps d'échange avec les autres collectivités pour identifier leurs besoins pour établir leur propre plan d'actions			
Accompagner les collectivités			
Plan d'actions global			
Faire un état des lieux global de la production de déchets : rencontrer les agents			
Etablir un plan d'actions de manière concertée, identifier des référents dans les services			
Mettre en œuvre les plans d'actions globaux			
Suivi			
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient pour promouvoir l'action			
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI		DECOSET	

CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Plans de réduction du papier						
Faire un audit de la production de papier au sein de la C3G (y compris des outils d'impression)	■					
Réaliser le plan d'actions de la C3G	■	■				
Mettre en œuvre le plan d'actions de la C3G		■	■	■	■	■
Organiser un temps d'échange avec les autres collectivités pour identifier leurs besoins pour établir leur propre plan d'actions		■	■			
Accompagner les collectivités			■	■	■	■
Plan d'actions global						
Faire un état des lieux global de la production de déchets : rencontrer les agents	■	■	■			
Etablir et mettre en œuvre un plan d'actions de manière concertée, identifier des référents dans les services, au sein de la C3G		■	■			
Même travail pour les adhérents			■	■	■	■
Suivi						
Rester en éveil sur des opportunités qui se présenteraient	■	■	■	■	■	■
Echange de retours d'expérience en groupe de travail entre EPCI	■	■	■	■	■	■

PARTENAIRES ET RELAIS ESSENTIELS MOBILISES

Noms	Partenaire	Relais	Nature du partenariat				
			Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre(s), préciser :
Autres EPCI	X			X	X		
			Retours d'expériences				
DECOSET	X		X	X	X		
			Coordinateur de la mutualisation de la communication				
Collectivités adhérentes	X			X	X		
			Mise en œuvre de leurs plans de réduction du papier				

MODE DE COMMUNICATION

Mobilisation des partenaires et citoyens

/

Valorisation des résultats

- Rapports annuels de la C3G,
- Rapports annuels du PLPDMA,
- ...

Date d'actualisation de la fiche : **Juillet 2018**

GLOSSAIRE

- BAL : Boîte Aux Lettres

- CC : Communauté de Commune

- DAE : Déchets d'Activité Economique

- DD : Déchets Dangereux

- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : Ces sont les OMR et les collectes sélectives auxquels on ajoute les déchets collectés en déchèterie soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

- DND : Déchets Non Dangereux : Ces sont l'ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages et pas des activités économiques, pris en charge par le service public ou par des acteurs privés.

- EHPAD : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre.

- DD : Déchets Dangereux

- OMA : Ordures Ménagères et Assimilés : les OMA sont constituées des OMR et des collectes séparées

- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : part des ordures ménagères collectées en mélange restant après collectes séparées

- PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

- PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

- TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

ANNEXES

PERIMETRE PRIS EN COMPTE POUR L'ANNEE 2010

Commune	Population présente pour le périmètre 2010
Bazus	588
Bonrepos-Riquet	227
Garidech	1 548
Gauré	493
Gémil	269
Gagnague	1 571
Lapeyrousse Fossat	2 555
Lavalette	621
Montastruc-la-Conseillère	3 049
Montjoire	1 139
Montpitol	381
Paulhac	1 107
Saint-Jean-Lherm	352
Saint-Marcel-Paulel	439
Saint-Pierre	250
Verfeil	2 969
Villaries	796
TOTAL C3G	18 354

ORGANIGRAMME DE LA C3G

